

CONTRAT PRINT SERENITY

Vous souhaitez
baisser vos dépenses
en consommables



01 600 00 00

LA SEMAINE AFRICAINAINE



www.lasemaineafricaine.net

N° 3503 du Mardi 16 Juin 2015 - 63^{ème} Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Diocèse de Dolisie

Une marche
de prière et une
messe, pour la
consolidation de
la paix au Congo

(P.12)

C.c.d.d (Congrès congolais pour la démocratie et le développement)

Martial Mathieu
Kani porté à la
tête du parti



(P.7)

Coopération Union Européenne-Congo

Des responsables
des structures
d'accompagnement
entrepreneurial formés
sur les guichets «Chèque
service» par le P.r.c.c.e

(P.22)

A.c.d.d.c (Association congolaise pour la défense des droits des consommateurs)

Les consommateurs
victimes d'abus dans
tous les domaines
de la vie sociale

(P.7)

10 juin, journée de réconciliation nationale

Dialogue et paix au cœur
des festivités organisées
à Ouesso

(P.3)

24^{ème} anniversaire de la Conférence nationale souveraine

À Pointe-Noire, le Frocad a appelé
ses sympathisants à la tolérance

(P.3)

Patrice Kadia, président de la Ledip

«Les raisons
qui ont conduit
notre parti à
boycotter les
consultations
présidentielles»

(P.6)



Editorial

Des trois
voies, par
laquelle se
jouera le
destin du
Congo en
2016?

(P.3)

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où.
Choisissez OKEN-PALACE HOTEL

BP : 2660 -Tél : 06 529 11 74 / 05 513 13 73
E-mail : info@okenpalacehotel.com
Site Web : www.okenpalacehotel.com
Situé au quartier Fouks, derrière la station X-Oil, à Pointe-Noire (Congo)

OFFICE NOTARIAL Raïssa Ursule MAKAYA
MAKUMBU

Sis Bd Lyautey, vers l'hôtel Bikoumou, à côté du complexe scolaire
"Les amis de Julien", OCH
Moungali III, Brazzaville, République du Congo; Tél: (242) 06 651 13 85/04 411 87 14
Email: etudemakumbu@gmail.com

INSERTION LEGALE

A3 CONSULTING GROUP
Société A Responsabilité Limitée
Capital: 1.000.000 de francs CFA
Siège social: 96 bis, rue Itoumbi/Ouenzé
Brazzaville
REPUBLIQUE DU CONGO

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date, à Brazzaville, du dix-neuf mai deux mil quinze, reçu par Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU, Notaire soussigné, enregistré le vingt mai deux mil quinze sous le folio 086/4, n°737 à la recette de l'enregistrement, domaines et timbre de Ouenzé, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes:

DENOMINATION: A3 CONSULTING GROUP;

FORME: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

CAPITAL: 1.000.000 de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100, libérées par l'Associé unique;

SIEGE SOCIAL: 96 bis, rue Itoumbi/Ouenzé, Brazzaville, République du Congo;

OBJET SOCIAL: Bâtiment-Travaux

publics; Gardiennage; Hôtellerie; Location et vente de véhicules d'occasion; Entretien de bâtiments; Transit; Bureautique; Vente de quincaillerie; Génie civil;

DUREE: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;

GERANT: Monsieur AYESEA Anthony Flory Amara;

DEPOT LEGAL: Effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le vingt-huit mai deux mil quinze, sous le numéro 15 DA 532;

IMMATRICULATION: Le vingt-huit mai deux mil quinze, au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG/BZV/15 B 5913.

Pour avis,

Maître Raïssa Ursule MAKAYA
MAKUMBU

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire

46, Avenue William Guynet, Immeuble Galerie marchande de l'ARC, 1er étage
Centre-ville - Brazzaville
E-mail: lockochantal@yahoo.fr/B.P: 1542/Tél.: 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

«CONGOLAISE D'IMPORT-EXPORT ET DE TRADING», EN SIGLE «CIET»

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social: 1er étage Mpila sans fil, parcelle 19, derrière MNTV, Ouenzé, Brazzaville (République du Congo)

Au terme d'un acte authentique en date à Brazzaville du vingt-trois avril deux mil quinze, reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée dénommée «CONGOLAISE D'IMPORT - EXPORT ET DE TRADING», en sigle «CIET», enregistrés aux recettes des impôts de Ouenzé, le vingt-trois avril deux mil quinze, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Achat-vente de biens de consommation courante, de nourriture et boissons, de matériels de quincaillerie, de construction et hospitalier;
- Toutes opérations civiles ou commerciales, directement ou indirectement, liées aux activités visées ci-dessus;

Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré en date à Brazzaville du vingt-quatre avril deux mil quinze (24/04/2015), sous le numéro 15 DA 414;

Dénomination sociale: la société a pour dénomination sociale «CONGOLAISE D'IMPORT EXPORT ET DE TRADING», en sigle «CIET»;

Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée (SARL);

Capital social: Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1 000 000) F. CFA. Il est divisé en Cent (100) parts de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune, souscrites et libérées en totalité;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, au 1er étage Mpila sans fil, parcelle 19, derrière MNTV, Ouenzé (République du Congo);

Objet social: La société a pour objet:
- Exploitation et gestion de supermarchés;
- Import-Export;

Immatriculation: La SARL «CONGOLAISE D'IMPORT-EXPORT ET DE TRADING», en sigle «CIET», a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM CG/BZV/15 B 5837 du vingt-quatre avril deux mil quinze (24/04/2015);

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérants statutaires: Monsieur HETAL RAMESHCHANDRA Dave est nommé gérant et Monsieur XU Bin, en qualité de cogérant.

Pour avis,

Maitre Ch. Josiane LOCKO-MAFINA

Adresse : Imprimerie Nationale à Côté du Lycée François SF Exopery Assana, Brazzaville. Tél. : (+242) 22 612 8756 / 04 411 9813 - Email: contact@glad-services.com - glad-services2013@gmail.com - www.glad-services.com

**COMMUNIQUE
NECROLOGIQUE:**

La Direction de Burostock CANAL+ et son personnel ont la profonde douleur d'informer leur aimable clientèle et leurs partenaires du décès tragique de leur agent et collègue, Grace Mareyla SEZINGO, survenu le dimanche 7 juin, des suites d'un accident de circulation.
La veillée mortuaire se tient à SANGOLO - OMS, à côté de l'Hôtel Brazza Beach (Ex-Protéa Hôtel).

Le programme des obsèques se présente comme suit:

- Mardi 16 juin 2015
- 9H: Levée du corps à la morgue municipale
- 9h30: passage du cortège funèbre par Burostock CANAL+
- 10H30: recueillement au domicile familial
- 12h 30: Messe de requiem à la paroisse SAINT PIE X de SangoLO-OMS



- 14H: départ pour le cimetière de Wayako, suivi de l'inhumation.
- 16H: fin de cérémonie

La Direction

C2A Conseils Associés en Afrique Congo
Cabinet de Conseil Juridique et Fiscal Partenaire STC PARTNERS
327, Avenue Marien NGOUABI, Immeuble SCI les Cocotiers, 1^{er} étage Appt. 102
B.P.: 4905, Pointe-Noire/Tél.: 06 953 97 97

SWEDISH MACHINERY AND TRUCKS CONGO
(SMT CONGO)

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
Au capital de 10 000 000 F. CFA

Siège Social: Avenue Bayardelle, Impasse Zain Congo-Ambassade Cameroun,
Centre-ville Brazzaville

OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Aux termes du procès-verbal constatant les décisions de l'Associé Unique, en date du 27 mai 2015, de la société SWEDISH MACHINERY AND TRUCKS CONGO S.A.R.L. (SMT CONGO), société immatriculée au RCCM de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/07 B 185, l'Associé unique a décidé de l'ouverture d'un établissement secondaire à Pointe-Noire, sis au quartier Tchimbamba, Arrondissement n° 1 Lumumba.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal constatant les décisions de l'Associé Unique, sous le numéro 15 DA 763 du 04 juin 2015.
Immatriculation secondaire au RCCM de Pointe-Noire en date du 04 juin 2015, sous le numéro CG/PNR/15 B 420.

Pour avis

CARNET ROSE

La famille de notre confrère Auguste N'GUEMBO, du journal L'Observateur, paraissant à Brazzaville, vient de s'agrandir, depuis le mardi 09 juin 2015, à 20 h 03 mn (Brazzaville). Un joli bébé, de sexe masculin, nommé Christ-Aimé Auguste N'GUEMBO, y est né.



Sa mère, Prisca Mélaine MBouala, se porte comme un charme.
Que le bon Dieu les bénisse!

10 juin, journée de réconciliation nationale

Dialogue et paix au cœur des festivités organisées à Ouesso

«Dialogue, paix, démocratie comme leviers de la réconciliation nationale». Tel est le thème principal du 24^e anniversaire de la journée de la concorde et de la réconciliation nationale, célébrée mercredi 10 juin 2015, à Ouesso (Sangha), sous le patronage du ministre d'Etat Firmin Ayessa, directeur du cabinet du chef de l'Etat, président du comité de suivi pour la paix et la réconciliation du Congo. En présence de Marius Mouabenga, commissaire général chargé de la permanence du comité de suivi, François Bouesse, haut-commissaire adjoint à la réinsertion des ex-combattants, Serge-Michel Zoniaba, ministre de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, président du comité de suivi de la municipalisation accélérée de la Sangha, Adolphe Elemba, préfet de la Sangha, Emmanuel Akoulakoum, président du conseil départemental, Ghislain Thierry Maguessa-Ebome, maire de Ouesso, et d'une forte délégation venue de Brazzaville, etc.



Le ministre d'Etat Ayessa, après avoir remis la coupe au préfet, Adolphe Elemba.

Toutes les activités liées à la célébration de la journée de réconciliation nationale ont connu une grande mobilisation et une grande ambiance. Aujourd'hui, cette journée est célébrée dans les chefs-lieux de département, au rythme de l'organisation tourmentée de la fête de l'indépendance, suivant la municipalisation accélérée des départements. Il y a eu des activités sportives, avec la remise des trophées aux sportifs et au préfet du département de la Sangha pour son engagement à la paix, à la place rouge. L'activité phare a été, sans conteste, le lancement officiel des festivités du 10 juin 2015, dans la salle polyvalente Nelson Mandela, qui a connu deux temps forts: l'ouverture et la causerie-débat.

Après le mot de bienvenue du maire de la ville de Ouesso, appelée «havre de paix», «même au pire des moments où larmes et sangs coulaient partout dans le pays. Ouesso ne vit couler aucune goutte de sang, les larmes qui coulèrent, ici, furent celles de la pitié, pour conjurer le drame qui s'abattait sur le Congo», le commissaire général Marius Mouabenga a planté le décor de la commémoration, en rappelant que «grâce à la paix et à la concorde nationale, préservées de main de maître par le président de la République, Denis Sassou-Nguesso», Ouesso se transforme avec la municipalisation accélérée. Pour sa part, le ministre d'Etat Ayessa a souligné que le thème principal de ce 24^e anniversaire de la journée de

la réconciliation nationale appelle une réflexion profonde de la part des populations de la Sangha qui vivent la présente célébration, et au-delà, de tous les Congolais, le contexte national le justifie bien. «En effet, une réflexion profonde sur le dialogue, parce que le dialogue permet de voir les problèmes du point de vue des uns et des autres. Ce qui les conduit à une meilleure compréhension susceptible d'aplanir les désaccords et surmonter les écueils et de déboucher sur des compromis. Oui, le compromis n'est pas la compromission synonyme de transaction avec sa conscience et de trahison de celle des autres. Le compromis, qui est concession, de plus que tout consensus, valeur cardinale de chez nous. Sur la terre ont

toujours été réglés nos palabres et de nos différends dans nos mboquis, dans nos kandzas ou sous les mythiques arbres ombragés qui en tiennent lieu», a-t-il dit. Il y a eu, ensuite, les causeries-débat. Emile Aurélien Bongouande, commissaire aux libertés publiques, a présenté le thème: «Dialogue, paix et démocratie, comme leviers de la reconstruction nationale». Jean Louis Fragnard, commissaire chargé des finances et de la logistique, a développé le thème: «Place et rôle du comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo dans la gestion des questions de paix et de réconciliation nationale».

Pascal-Azad DOKO

24^e anniversaire de la Conférence nationale souveraine

À Pointe-Noire, le Frocad a appelé ses sympathisants à la tolérance

Les responsables du Frocad (Front pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique) de Pointe-Noire, notamment Bertin Pandi-Ngouari (président du parti Le phare), Alphonse Nsimba-Ndimbani (président du F.p.u) et Crépin Gouala (président de la D.n.e.r.d), ont invité, le 10 juin dernier, à l'occasion de la célébration du 24^e anniversaire de la fin de la Conférence nationale souveraine à davantage de tolérance pour une paix durable au Congo. «En démocratie, pour agir ensemble, il faut s'armer de tolérance», déclarait, le 25 février 1991, l'abbé François De Paul Moundangalbéni, à l'ouverture de la C.n.s (Conférence nationale souveraine) qui prit fin, le 10 juin 1991, à la grande satisfaction de tous, par une cérémonie de lavement des mains, pour symboliser la réconciliation nationale.



De g. à dr.: Pandi-Ngouari, Crépin Gouala et Nsimba-Ndimbani.

Mais, vingt-quatre ans après le grand-messe de la C.n.s durant laquelle «le Congo venait de rencontrer le Congo», selon l'expression de l'ancien secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo et modérateur de la cérémonie d'ouverture de la C.n.s, les membres de l'opposition congolaise d'aujourd'hui estiment que la tolérance manque encore au sein de la classe politique congolaise. «La preuve, la Préfecture nous a interdit de tenir cette conférence de presse. À notre avis et au regard des textes, on n'a pas besoin d'autorisation, pour animer une conférence de presse. Ce n'est pas un meeting que nous devrions tenir. Que l'on nous ait interdit d'occuper la salle de mariage de la mairie de Loandjili, peut se comprendre. Mais, pas nous interdire de tenir notre conférence de presse. C'est contraire à l'article 19

de la Constitution et l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme. Cela veut, tout simplement, dire que le pouvoir ne gouverne que par l'intolérance», a déploré Crépin Gouala, brandissant la note de service signée par le préfet de Pointe-Noire. En outre, des responsables d'entreprises de presse auraient été persuadés de ne pas prendre part à cette conférence de presse. Ainsi, aucune chaîne de télévision et de radio n'a dépêché ses reporters, excepté quelques rares correspondants de journaux écrits. «C'est dire que le pouvoir n'aime pas un autre son de cloche», a déclaré Bertin Pandi-Ngouari. Une manière de faire que ces membres de l'Opposition voudraient bannir, pour la consolidation d'une véritable paix durable au Congo. «Le Gouvernement, dirigé par le président Denis Sassou-

Nguesso, parlant de la paix en 1989, disait: «La paix est une conquête permanente (...). Mais, la paix n'est pas seulement le silence des armes. En effet, on ne saurait parler de paix ni des droits fondamentaux de l'homme, tant que l'intolérance, l'apartheid, le racisme et toutes formes de discriminations sévissent dans le monde». peut-on lire dans le mot liminaire de la conférence de presse, citant la 25^e session de la conférence générale de l'Unesco tenue le 17 octobre 1989. Par ailleurs, pour ces membres de l'opposition, l'intolérance consiste aussi à priver le peuple de la paix, quand on l'empêche de jouir de ses droits fondamentaux: soins, éducation, accès à l'eau potable, logement décent, emplois durables, facilité de transport, etc. «Un peuple qui n'a pas accès aux soins de santé de qualité est-il en paix? Un peuple qui ne se loge pas correctement est-il

en paix? Un peuple qui ne peut pas avoir de l'électricité est-il en paix? Un peuple qui n'a pas droit à l'eau est-il en paix? Un peuple qui ne se transporte pas normalement est-il en paix? Un peuple qui ne peut étudier dans les conditions normales est-il en paix?», s'interroge la section Frocad de Pointe-Noire, dans son mot liminaire. Ainsi, le Frocad Pointe-Noire pense que les Congolais gagneraient à se tolérer, tout en respectant les divergences politiques, idéologiques et culturelles qui existent entre les uns et les autres. Et cela devrait être possible par le dialogue. «Le collège des présidents nationaux résidant à Pointe-Noire demande la tenue d'un dialogue franc et responsable entre les acteurs politiques», ont-ils conclu.

John NDINGA-NGOMA

Editorial

Des trois voies, par laquelle se jouera le destin du Congo en 2016?

On entend tout, dans le débat sur la Constitution. Beaucoup parlent de révision, modification et changement, sans distinguer ces concepts. Certains parlent de changement, sans savoir ce que cela implique, dans la réalité. D'autres parlent de révision ou de modification là où ils veulent exprimer le changement. Bref, la confusion politicienne semble sous-tendre le débat sur la Constitution. De quoi s'agit-il, en réalité?

La Constitution du 20 janvier 2002 comporte un verrou (Article 185), qui exclut toute révision constitutionnelle portant atteinte à l'intégrité du territoire, à la forme républicaine de l'Etat, au nombre de mandats du président de la République ainsi qu'aux droits énoncés dans ses titres 1 et 2.

C'est parce que le nombre de mandats présidentiels est exclu du champ de la révision constitutionnelle, que l'idée de changer la Constitution du 20 janvier 2002 est née. Mais, changer une Constitution, la loi qui fonde l'existence d'un Etat, ne relève pas d'une démarche institutionnelle, mais plutôt, de la volonté souveraine du peuple, car, seul, le peuple, dans sa souveraineté, peut disposer de sa loi fondamentale. C'est ce qui s'est passé en 1991, dans le cadre de la Conférence nationale souveraine où les forces vives de la Nation décidèrent, unanimement, d'ouvrir le pays à la démocratie et de quitter le système de parti unique, en mettant en place une Constitution démocratique. C'est là l'exemple d'un consensus national souverain, ayant conduit au changement de Constitution. En 1997, par contre, le pouvoir de l'Etat fut ébranlé par la guerre fratricide. Les institutions en place perdirent le contrôle du pays dont les destinées tombèrent entre les mains des vainqueurs de la guerre. Ceux-ci prirent l'option de changer la Constitution. C'est ainsi que fut adoptée la Constitution du 20 janvier 2002, suivant la légitimité conférée par le forum national pour la paix et la reconstruction du Congo, qui avait réuni les forces vives de la Nation. Il s'agit là de deux cas de figure de changement de Constitution que le pays a déjà vécus, depuis l'ouverture démocratique, en 1991.

Si, durant la période du parti unique, la volonté d'un seul homme pouvait conduire au changement de Constitution, en démocratie, cette prérogative est exercée par le peuple souverain. Si, par extraordinaire, les forces vives de la Nation, dans un élan unanime, en viennent à manifester, souverainement, le besoin de changer la Constitution du 20 janvier 2002, une rupture s'opérera alors avec les institutions actuelles, pour établir une nouvelle Constitution. Mais, dans les conditions actuelles, peut-on dire que ce cas de figure est possible? Le débat démontre, d'ailleurs, que cette idée ne fait même pas l'unanimité au sein de la majorité au pouvoir. Les tenants de cette initiative n'ont pas su trouver la stratégie adaptée pour convaincre la majorité des forces vives de la Nation du bien-fondé de cette initiative. Celle-ci se heurte aux déceptions suscitées par «La nouvelle espérance» (2002-2009) et «Le chemin d'avenir» (2009-2016). Dans l'opinion, l'on considère que changer la Constitution, c'est permettre aux acteurs ayant concouru au peu de succès de ces deux projets de société réussis, de demeurer au avant-postes de la gestion publique. Nombre de Congolais aspirent, plutôt, à un renouvellement de la classe aux affaires, après deux septennats qui laissent la majorité d'entre eux tirer le diable par la queue, malgré les ressources engrangées par le pays.

Autant dire que le changement de Constitution n'a qu'une seule option pacifique: le consensus des forces vives de la Nation, exprimé de façon souveraine, comme en 1991, et qui donnerait la légitimité de l'adoption d'une nouvelle loi fondamentale.

Un changement de Constitution peut aussi intervenir, en cas de crise grave paralysant le fonctionnement des institutions. Dans ce cas de figure, le changement de Constitution paraît alors comme une sortie de crise. Mais, le Congo est, présentement, loin d'un tel cas de figure.

Par contre, la révision est tout à fait possible, dans le cadre de ce que prévoit la Constitution elle-même. La révision peut permettre de faire évoluer les institutions, renforcer leurs pouvoirs, instituer une vice-présidence de la République, un premier ministre, renforcer les pouvoirs du Parlement, élargir les droits des femmes et des jeunes, modifier les limites d'âges pour accéder à la fonction présidentielle, réduire le nombre d'années du mandat présidentiel, etc. L'initiative de la révision constitutionnelle appartient concurrentement au président de la République et au Parlement (Article 186).

En somme, le changement de la Constitution passe par un consensus des forces vives de la Nation, qui engendrerait la légitimité de faire adopter une nouvelle loi fondamentale. Autrement, dans le cadre institutionnel, seule la révision est possible. La troisième voie, à laquelle la communauté internationale est d'ailleurs attachée, est celle du respect de l'ordre constitutionnel, pour faire jouer les mécanismes de l'alternance, en 2016. Mais, cette voie fait peur à certains Congolais qui ont encore présentes à l'esprit, les suites malheureuses de l'alternance de 1992. Des trois voies (changement, révision ou respect de l'ordre constitutionnel), par laquelle se jouera le destin du Congo, en 2016? En tout cas, le débat a encore de beaux jours devant lui.

Joachim MBANZA

OFIS
SECURITY SYSTEMS



Alarme Anti-intrusion
La Sécurité contre le cambriolage



430 000
FCFA HT

Protégez vos Biens
et sécurisez votre Famille

01 600 00 00

Séminaire de Formation en LOGISTIQUE

Contenu de la formation:

- Les approvisionnements
- La gestion des stocks
- Le Transport
- L'assurance
- Les incoterms



Durée : 2 semaines (livre gratuit)

Début : - Brazzaville : 18 Juin 2015
- Pointe-Noire : 14 Juillet 2015 **17h-20h**

Coût: 50.000Frs + 1 marker non permanent

Contact: Immeuble en face du hall des légumes Agri-Congo (Derrière la fac de droit), à l'étage.

Tél: 06 937 60 54 / 05 556 90 64

Site web : mag-sys.olympic.in **MAG.SYS**

Séminaire de formation sur la Passation des marchés publics

- **Dossiers de soumission aux appels d'offres**
- **Procédures de l'ARMP (code des marchés publics)**

Samedi 13 Juin et Samedi 20 Juin 2015 de 8h à 14h

Coût: 60.000F + 1 marker non permanent

Lieu: Immeuble en face du hall des légumes Agri-Congo derrière la Fac de droit, (à l'étage).

Contacts: 06 937 60 54 / 05 556 90 64 **MAG.SYS**

LA SOCIETE GEOPLEX CONGO
Société Anonyme avec conseil d'administration, au capital de 10.000.000 F. CFA, RCCM CG/PNR/15 B 225, dont le siège est sis, 26, avenue SIKOU DOUME, centre-ville, B.P.: 841, Pointe-Noire

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 12 janvier 2015, enregistré à Pointe-Noire, le 20 février 2015, sous le folio 033/17 n° 1579, il a été constitué une Société Anonyme avec conseil d'administration, ainsi caractérisée:

DENOMINATION: La Société GEOPLEX CONGO;

FORME SOCIALE: Société Anonyme avec conseil d'administration;

CAPITAL: Dix millions (10.000.000) de F. CFA;

SIEGE SOCIAL: 26, rue SIKOU, centre-ville, B.P.: 841, Pointe-Noire;

OBJET SOCIAL: La Société a pour objet:

- Service de logging électrique;
- Unité d'intervention hydraulique;
- Service bateau de support;
- Service test des puits;
- Service de survey gyroscopique;
- Service de forage devie, MWD/LWD;
- Equipement de forage et de casing, tubing de puits;

Et, généralement, toutes activités commerciales, mobilières et immobilières et financière se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social et à tout objet similaire;

DUREE: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans;

GERANCE: Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 30 janvier 2015, Monsieur Salomon KOLAWOLE OGUNSANYA a été nommé en qualité de Premier Directeur Général, pour une durée de trois ans, renouvelable;

DEPOT AU GREFFE Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 13 mars 2015;

IMMATRICULATION: La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro 15 B 225.

Pour insertion,
Le Fondateur

CFAO MOTORS CONGO

Recherche son Chef comptable (H/F)

Rattaché (e) au Directeur Administratif et Financier, il (ou elle) est en charge de l'animation du Service comptable.

Diplômé(e) d'une grande école de commerce/gestion (Bac + 5) et d'un diplôme en comptabilité, le candidat pourra se prévaloir d'une expérience réussie de 3 à 5 ans dans un environnement professionnel structuré.

équipe, de déléguer et de communiquer,
- Professionnel et intègre

La maîtrise des logiciels comptables, des normes comptables et des règles fiscales est un pré-requis et la pratique de l'anglais est un atout.

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE devra contenir:

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae avec photo d'identité;

Adresser votre candidature à la Direction Générale de CFAO MOTORS CONGO (BP 1110, 13 rue Côte Matève Pointe-Noire) avec la référence DG/poste CC PNR

Au terme de 3/5 années de réussite professionnelle le chef comptable pourra évoluer au sein du Groupe CFAO localement ou à l'expatriation.

Le poste est basé à Pointe-Noire.

Le candidat devra faire preuve des qualités suivantes:

- Rigueur, précision et capacité de s'autocontrôler,
- Capable de travailler en

Médias

Radio-Liberté a célébré son 18^e anniversaire, en lançant un appel à l'aide

Radio-Liberté a organisé, mardi 9 juin 2015, à son siège, à Talangaï, le 6^{ème} arrondissement de Brazzaville, une manifestation pour marquer le 18^e anniversaire de sa fondation, sous le patronage de Benoît Mavoungou-Yoba, dit Tamane Yoba-Mavoungou, président du comité de gestion de Radio-Liberté. En présence de Philippe Mvouo, président du C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication) et avec la participation de quelques professionnels venus des organes de presse publics et privés et de l'ensemble du personnel de cette radio, aujourd'hui confrontée à de sérieuses difficultés qui affectent son fonctionnement. Radio-Liberté a besoin d'un appui multiforme, pour pouvoir répondre, convenablement, à sa mission d'information.

La célébration du 18^e anniversaire de Radio-Liberté, qui a commencé avec un léger retard, a connu deux temps forts: le bilan et la partie festive. Faisant le parcours de cette toute première radio privée, née dans des circonstances douloureuses de la guerre de 1997, Tamane Yoba-Mavoungou a rappelé que la radio s'est donné comme devise: «La liberté dans la responsabilité». Elle est «libre et accessible à tous, sans distinction de courant politique», a-t-il poursuivi. Malheureusement, 18 ans après sa création, Radio-Liberté fait face à de nombreuses difficultés: pas de budget de fonctionnement, pas d'appui de la part des anciens membres de son équipe fondatrice. «Ces derniers ont oublié cette radio, car ils sont devenus riches par le fait que le président Denis Sassou-Nguesso les a élevés aux hautes fonctions. Radio Liberté est, pour eux, une question résiduelle», a dit, sans ambages, le président du comité de gestion. C'est pourquoi il a lancé un appel à tous, surtout aux bonnes volontés, pour la survie de ce média, en deman-

dant une assistance à ceux qui ont un regard démocratique. L'orateur a aussi rendu un grand hommage au président Denis Sassou-Nguesso, en sa qualité de promoteur et à ceux qui ont pensé à mettre en place cette première radio privée au Congo. Pour sa part, Philippe Mvouo a encouragé le personnel de continuer à bien faire son travail, malgré les embûches: «La liberté est à Radio-Liberté. Vous avez donc une thématique formidable, extraordinaire, inégalable et très enviable. Chaque nom a une signification. La signification de chaque nom est déjà un destin. Vous, vous vous êtes donné la liberté. Je suis le travail que vous êtes en train de faire. Ce que j'admire en vous, c'est votre devise. Si tous les Congolais vivaient la devise de notre pays, le Congo n'aurait jamais de problèmes. Si la Radio-Liberté vit sa devise, elle sera la plus grande de Congo. Je n'ai jamais eu de cesse de répéter cette équation cardinale, à savoir: «Liberté égale responsabilité». Vivez votre liberté, dans la responsabilité. Gagnez votre grandeur par le travail bien fait que vous êtes



Au premier plan: Philippe Mvouo, encadré par Mme Justine Yombi et Tamane Yoba Mavoungou.



Philippe Mvouo entouré des travailleurs de Radio-Liberté et de quelques invités.

en train de faire, par le grand service public que vous êtes en train de rendre à ce pays. Nous avons tout un combat à faire et je voudrais que ce combat soit le vôtre, le combat de Radio-Liberté qui doit utiliser, dans sa liberté, la vérité à dire pour faire autrement». Créée le 9 juin 1997, en plein conflit armé, Radio-Liberté a soutenu le camp de l'actuel président de la République, pour contrer Radio-Congo, la

chaîne nationale soutenant le camp du président Pascal Lissouba, dont les informations étaient truffées de mensonge, empreintes d'infox, de haine et de division». Une minute de silence a été observée, en mémoire de tous ceux qui ont été emportés par ce conflit armé. Radio Liberté émet sur la fréquence de 94.2 Mhz.

Philippe BANZ

R.n.r.l.c (Réseau national des radios locales et communautaires du Congo)

Améliorer les contenus des émissions des radios locales et communautaires

Au cours d'un atelier organisé du 8 au 11 juin 2015, à Brazzaville, par le R.n.r.l.c (Réseau national des radios locales et communautaires du Congo), dans le cadre du projet Unesco et Fnuap, les journalistes des Radios Mucodec et de D.r Number One ont bénéficié d'une formation sur la conception et la production des émissions thématiques, avec la participation des jeunes. Le but de cette formation étant d'amener les différents animateurs des radios locales et communautaires à produire des émissions sur les sujets qui contribuent à l'éducation des citoyens, notamment les jeunes.



Des journalistes pendant l'atelier.

Selon le coordonnateur du R.n.r.l.c, Godefroy Yombi, l'atelier organisé au cours de ce mois est la suite logique d'un premier atelier tenu au mois de mars dernier, dans la capitale congolaise, et qui avait réuni des journalistes issus de six radios communautaires du pays. Il a permis aux participants de s'imprégner des techniques de production des émissions, à partir des thèmes comme les droits humains, la culture de paix, le développement durable, l'éducation sexuelle et l'environnement. «L'enjeu de cette formation, comme vous pouvez l'imaginer, n'est pas, simplement, informationnel et technique, il va bien au-delà, en interrogeant les professionnels des médias sur les questions à la fois de sélection et de conceptualisation de l'information au niveau des rédactions audiovisuelles, lesquelles font, le plus souvent, l'impasse sur les sujets liés au développement. Attitude paradoxale, dans un environnement où les questions d'éducation sexuelle des jeunes, de protection de l'environnement, pour ne citer que celles-là, sont, le moins que l'on puisse dire, d'une brûlante actualité», a-t-il dit.

Évoquant, en même temps, la question de concurrence actuelle des médias, à travers le monde, née du contexte de la mondialisation de l'information et de la communication, le coordonnateur du R.n.r.l.c a affirmé que le salut, pour les médias africains, réside dans la réflexion sur la manière de renforcer et d'améliorer l'offre de programmes basée sur la production locale. «Cependant, si miser sur le local est une bonne chose, il n'a de sens, pour les auditeurs, que si cette production locale reflète, véritablement, leurs attentes, en d'autres termes, si elle est en cohérence avec des sujets qui conditionnent leur existence», a signifié Emery Godefroy Yombi. Ce dernier a, en outre, estimé qu'au terme de cette formation, Radio Mucodec et Radio D.r Number One «se devront de s'orienter, désormais, vers un changement qualitatif de leurs contenus, en introduisant, dans leurs grilles de programmes, des émissions qui traitent des sujets essentiels sur les questions que se posent aux jeunes et, au-delà, à l'ensemble de la population sur leur vie quotidienne». Notons que cet atelier est le quatrième d'une série qui a commencé à Brazzaville, puis à Gamboma, à Kinkala et Pointe-Noire, au profit des journalistes de Radio Nkéné, de Gamboma, de Radio communautaire de Kinkala, de Ponton F.m, etc.

Esperance NDANGABALI (Stagiaire)

Journée internationale de l'enfant africain

La Felbo a primé les meilleurs élèves de Lékana

Lékana, une localité du département des Plateaux, a abrité, le 13 juin 2015, la cérémonie relative à la célébration du 24^e anniversaire de la journée internationale de l'enfant africain. A l'invitation des autorités locales, la Felbo (Fondation Edith Lucie Bongo-Ondimba) a procédé à une émulation, pour récompenser les meilleurs élèves du concours de dictée et de rédaction organisé le 2 juin dernier, dans la perspective de la célébration de la journée de l'enfant africain. Au total, 30 meilleurs élèves (soit 3 élèves par niveau) ont été primés. La cérémonie s'est déroulée sur la pelouse du stade du C.e.g 15 août 1960. En présence d'Edgard Philippe Diafouka-Bambelat, préfet des Plateaux, Mme Alphonsine Akobé, sous-préfet de Lékana, Jules Guebo, administrateur-maire de Lékana, Mme Patricia Koukou-Wiboulo, directrice générale de la Felbo, etc.



Vue de la tribune officielle.



Les officiels entourés des élèves primés.

Vêtus de tee-shirts Felbo, 2.694 enfants fréquentant les cycles du préscolaire, primaire et collège du district de Lékana ont, chacun, reçu des cadeaux de la Felbo. Des prix spéciaux ont été décernés aux 30 meilleurs élèves, tandis que des dictionnaires ont été remis aux différents responsables des établissements scolaires, à savoir: Primaire (Sainte-Marie, 18 mars 1977, 31 décembre 1969, Mpama, Akou, Tchoumou, Nkoua) et C.e.g (15 août 1960, Sainte-Marie, C.m.i-C.e.t, Lagué). En retour, les élèves ont traduit leur gratitude à la Felbo, dans le cadre de ses œuvres de bienfaisance. «Merci beaucoup pour ce geste d'amour que vous venez de manifester

à notre endroit. Nous, enfants du district de Lékana, avons besoin d'une chose: la paix», a déclaré une élève, au nom des enfants de Lékana. «Merci», a ajouté, quant à lui, Jules Guebo, administrateur-maire de Lékana. «C'est un petit mot, certes, mais un bien incommensurable dont l'apanage est de n'être prononcé que sous l'impulsion d'un sentiment qui inspire la gratitude». Jules Guebo a justifié aussi le choix porté sur la Felbo pour parrainer cette journée. Pour sa part, Mme Patricia Koukou-Wiboulo a remercié les sages de Lékana pour le beau temps qui a prévalu le jour de la cérémonie. Selon elle, la mission de la Felbo est de protéger et de contribuer

à l'épanouissement des enfants. «La Felbo a choisi de répondre à l'invitation des autorités de Lékana, pour encourager les efforts fournis par les enfants de ce district ayant participé au concours sur la thématique proposée par l'Union africaine». «L'enfant est un trésor, un adulte

en devenir qu'il faut protéger. La parole d'un enfant doit être une quête merveilleuse et le reflet d'une joie de vivre. Les enfants de Lékana symbolisent le cri de joie d'être ensemble», a-t-elle dit.

Cyr Armel YABBAT-NGO

REMERCIEMENTS



Monsieur Pierre Loubassou et les enfants Loubassou, MM. Antoine Bantsimba, Nestor Bakekolo, agent de La Semaine Africaine, et famille remercient parents, amis et connaissances pour leur assistance multiforme. Ceci, suite au décès et aux obsèques de Mme LOUBASSOU, née BANZOUZI Angélique. Nous demandons à tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire et implorons le Seigneur Dieu, pour que son âme repose en paix.

La revanche des jeunes contre le ministre en charge de l'enseignement secondaire

Ils ont fait une chanson contre leur ministre, après sa décision d'annuler la session du baccalauréat général, pour cause de fuites massives des sujets. La chanson dédiée au ministre Hellot Manson-Mampouya, en charge de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation cartonne sur les réseaux sociaux et les jeunes se la reflètent à cœur joie. C'est leur manière de prendre la revanche contre sa décision d'annuler la session du bac, alors qu'ils s'apprétaient à passer le dernier jour des épreuves. Une nouvelle session du baccalauréat général a été annoncée au mois de juillet prochain, mais les jeunes ne décollèrent pas et font recours à l'imagination artistique, pour exorciser leur colère.

Sévère crise du carburant à Brazzaville: gouvernement et S.n.p.c bouche bée

Depuis la semaine dernière, Brazzaville, la capitale, est frappée par une sévère crise de carburant qui se manifeste par de longues files de véhicules devant les stations-services et par une baisse de la circulation automobile dans la ville. Malgré l'approvisionnement des stations-services, par quelques camions-citernes, la crise persiste, les quantités livrées étant insuffisantes par rapport à la demande. Les conséquences socio-économiques de cette crise ne se sont pas fait attendre, avec le renchérissement du prix de la course de taxi, par exemple. Du côté des pouvoirs publics, aucune explication plausible n'est donnée aux citoyens et surtout, on ignore si les efforts sont faits pour sortir de cette crise. En principe, le Ministère des hydrocarbures, la S.n.p.c (Société nationale des pétroles du Congo), avec ses filiales, Coraf (Congolaise de raffinage) et Sclog (Société commune de logistique) qui assure le transport et le stockage des produits pétroliers raffinés, l'Arap (Agence de régulation de l'aval pétrolier) et les différents marketteurs (Total-distribution, Afric, Puma, X-oil Congo, etc) devraient se mettre autour d'une table, pour mettre en place une stratégie destinée à mettre un terme aux crises récurrentes de carburant frappant, de temps à autre, la ville-capitale, qui doit abriter les jeux africains, dans moins de trois mois.

Evasion des détenus, à la maison d'arrêt de Ouessou

Plus d'une vingtaine de détenus se sont évadés de la maison d'arrêt de Ouessou, le vendredi 5 juin dernier. Ils avaient profité de la sortie d'un détenu, pour se précipiter dehors. En effet, la maison d'arrêt de Ouessou, manquant de toilettes, les détenus font les besoins à l'extérieur. Mais, à tour de rôle et accompagnés d'un surveillant. Ce jour-là, profitant de la sortie de l'un d'eux, beaucoup de détenus se sont présentés à la sortie et le gardien ne pouvait rien faire. Selon le préfet, il ne s'agit que de quelques jeunes, détenus pour des délits mineurs comme le vol. Les personnes incarcérées dans l'affaire de l'ex-colonel Ntsourou ne se sont pas évadées. Par contre, trois personnes de la communauté des autochtones, incarcérées dans le cadre de l'affaire kata-kata, se sont fait la belle, mais ont été rattrapées quelques jours après et remises en prison. On déplore la vétusté des locaux et le manque de moyens pour les agents de sécurité, afin de bien assurer la sécurité des lieux.

La rue Mbakas à Poto-Poto transformée en rivière

Une fuite d'eau déclarée non loin du croisement de la rue Mbakas et de l'avenue de la paix, du côté de la pharmacie située à côté, a transformée la rue en rivière. Depuis plusieurs jours, cette rue est devenue difficilement praticable, à cause de la défection des installations de l'unique entreprise de distribution d'eau du Congo, la S.n.d.e. Les piétons ont du mal à marcher à cause de la boue formée par l'argile que renferme cette zone de Poto-Poto. Le passage des voitures et des gros camions, qui empruntent cette voie, empêchent même les piétons à circuler normalement. La S.n.d.e devrait urger les travaux de réparation de la fuite d'eau, afin de soulager les usagers.

Des services administratifs paralysés, pour cause d'obsèques de fonctionnaires

Les obsèques des fonctionnaires ont parfois comme conséquence de paralyser les services administratifs, lorsque les cérémonies d'hommage sont organisées au lieu même du service. Depuis un certain temps, ce phénomène a pris de l'ampleur dans l'administration et structures publiques. Le jour des obsèques, le travail est paralysé, puisque le corps est exposé au service. Vendredi 12 juin 2015, un hommage a été rendu à un travailleur décédé de l'Université Marien Nguabi. Le corps a été exposé à Bayardelle, où se trouve la Faculté des lettres et des sciences humaines. Ce jour-là, tout était arrêté au sein de l'établissement. Les étudiants sont repartis chez eux: pas de cours. Il y a quelques semaines, au Lycée Chamindale, les élèves avaient transporté au lycée le cercueil de leur ancien surveillant retraité, et ce jour-là, les cours n'avaient pas eu lieu dans la matinée. Une malade programmée le lundi 15 juin, pour subir une opération chirurgicale au C.h.u, a été renvoyée dans sa salle d'hospitalisation. Son opération, jugée pourtant urgente, a été reportée, à cause de l'arrivée à Brazzaville, de la dévouée mortelle d'un chef de service décédé à Paris (France). La raison: tout le personnel de l'hôpital a été convié à l'aéroport international Maya-Maya. Et, les malades, quant à eux, ont été priés d'attendre après les obsèques. Comme quoi, en Afrique, on s'occupe mieux des morts, que des vivants.

Patrice Kadia, président de la Ledip

«Les raisons qui ont conduit notre parti à boycotter les consultations présidentielles»

Les consultations tenues par le président de la République du 20 mai au 4 juin 2015 avec les partis politiques, les institutions nationales, les organisations de la société civile, et les confessions religieuses, sur la vie de la Nation et de l'Etat, ont été boycottées par les partis de l'opposition, dont la Ledip (Ligue pour l'émergence et la diffusion des idées panafricanistes) de l'ancien député Patrice Kadia. Dans l'interview qu'il nous a accordée, il explique les raisons qui ont conduit son parti à ne pas participer à ces consultations présidentielles.

** Monsieur le président, peut-on connaître les raisons pour lesquelles vous n'avez pas pris part aux consultations initiées par le président de la République?*

**** Le président de la République a des attributions clairement définies par la Constitution, dans l'exercice de ses fonctions. Il y a des choses qu'il est autorisé à faire, par exemple, la représentation au niveau national, la conduite des affaires de l'Etat. Il y en a d'autres, par contre, dont il n'a pas la compétence. Si nous ne sommes pas allés aux consultations initiées par le chef de l'Etat, c'est pour trois principales raisons.**

La première, c'est que le président de la République a le droit et le devoir de défendre la Constitution du 20 janvier 2002. Or, maintenant, il est en train de faire un arbitrage entre ceux qui sont contre et ceux qui sont pour le changement de Constitution. Alors, comment voulez-vous que lui, qui est le garant, le défenseur n°1 de la Constitution, laisse cette fonction, pour devenir l'arbitre de la Constitution? Nous ne sommes pas d'accord, car nulle part, la loi congolaise ne lui donne le pouvoir de jouer à

un arbitrage sur le destin de la Constitution.

La deuxième raison, selon le calendrier politique établi par la Constitution, nous sommes à dix ou douze mois de l'élection présidentielle. Alors, c'est quand même curieux que le président de la République n'en parle pas, et que son gouvernement ne fait rien pour préparer cette échéance. Tout ce qui a été demandé pour la gouvernance électorale, c'est-à-dire la mise en place d'une Commission nationale électorale véritablement indépendante et le recensement administratif, n'est pas pris en compte.

La troisième raison: les partis politiques sont créés pour conquérir démocratiquement le pouvoir. Or, nous sommes à l'orée de l'élection présidentielle, comment peuvent-ils aller rencontrer le président qui est sortant, qui ne leur offre pas les conditions de la conquête démocratique du pouvoir, mais, par contre, des conditions contraaires, qui les empêchent de conquérir le pouvoir? Autrement dit, il n'y a pas de raison qu'un parti politique aille faire des compromissions avec un président sortant, à quelques mois de l'élection pré-



Patrice Kadia.

sidentielle. Voilà les raisons qui ont conduit notre parti à ne pas participer à ces consultations.

** Donc, pour vous, ces consultations n'ont pas leur raison d'être?*

**** Au lieu des consultations du président de la République, le peuple veut l'évaluation du niveau de la misère dans le pays, dans toutes ses dimensions: misère morale, misère intellectuelle, misère spirituelle, bref, toutes les misères. Quand on aura évalué toutes les misères, alors, on montrera la fiche au président de la République. Entre-temps, le chef de l'Etat, pour la dernière année qui lui reste, devrait se préoccuper beaucoup plus de la gouvernance électorale. Maintenant, s'il a un problème particulier à poser, dire par exemple que j'ai tellement mis du temps, j'ai commis des fautes, venez**

à ma rescousse», ça, c'est un autre appel. En tout cas, la seule consultation que le président peut faire, aujourd'hui, et que le peuple attend, c'est l'évaluation du niveau de misère dans laquelle on a plongé le pays.

** Au-delà de la critique, que proposez-vous?*

**** Nous avons écrit aux parlementaires, pour leur dire de créer la liasse nationale, en faisant qu'une loi soit prise, pour réviser la loi électorale; ouvrons l'élection à une gouvernance beaucoup plus démocratique. On leur a dit qu'il faut constituer un nouveau fichier électoral, parce que les enfants qui ont eu 18 ans en 2015, ont le droit de voter. Or, ces enfants ne sont pas dans l'ancien fichier. Voilà les deux tâches principales qu'il y a à faire.**

Le reste, ce n'est qu'une course vers l'immunité, le pays n'en tire aucun profit; le reste, c'est vouloir être toujours à la cueillette au Trésor public, prendre l'argent de l'Etat, sans rendre les comptes. Nous avons dit non à ces pratiques, on n'en a pas besoin. Maintenant, si on veut décoller, si on veut avoir un pays en compétition contre les autres, au niveau de notre parti, nous disons: c'est le temps de promouvoir la participation et le partage dans tous les secteurs de la vie nationale, pour vivre le bonheur, maintenant et partout. C'est ce que nous appelons la liasse nationale.

Propos recueillis par Joël NSONI

Après les consultations présidentielles

La D.d.c heureuse d'avoir dit au chef de l'Etat sa position sur la Constitution

Le premier secrétaire de la D.d.c (Dynamique pour le développement du Congo), Armel Lounou, a organisé, jeudi 4 juin dernier, une conférence de presse au siège de son parti situé à Moungali, le 4^{ème} arrondissement de Brazzaville, pour faire le point de l'audience que le chef de l'Etat, Denis Sassou-Nguesso a accordée à la délégation de la D.d.c conduite par son président, Armand Mporou, dans le cadre des consultations présidentielles qu'il a initiées du 20 mai au 4 juin dernier. Au cours de cette audience, le président de la D.d.c a expliqué que son parti est opposé au changement de la Constitution et au dialogue. «La D.d.c a précisé au président de la République que le peuple voudrait le voir sortir par la grande porte, à la fin de son mandat et devenir un Mandela pour le Congo», a dit le premier secrétaire de ce parti situé à l'opposition.



Armel Lounou (au milieu).

Dans son mot liminaire, le premier secrétaire de la D.d.c a tout d'abord expliqué le mobile de la rencontre avec le chef de l'Etat: «En date du 18 février 2015, la D.d.c avait écrit une lettre ouverte au président de la République, avec la proposition d'un calendrier pour les élections présidentielles de 2016, et dont l'objet était d'écouter le président sur ses motivations face au changement de la Constitution du 20 janvier 2002. En 2015, celui-ci décide d'organiser les consultations sous le thème: la vie de l'Etat et de la Nation; initiative qui lui est reconnue par la Constitution, dans son article 56 alinéa 2... Face à l'appel du président, de rencontrer les forces vives de la Nation, la D.d.c a enquêté sur un échantillon de la population qui, face à cette ques-

tion, a répondu favorablement... Cette invitation a été validée par tous».

Selon Armel Lounou, lors de l'audience présidentielle, la D.d.c a fait savoir au chef de l'Etat, devant son directeur de cabinet et son ministre de l'intérieur, qu'elle s'oppose aussi bien au changement de la Constitution du 20 janvier 2002 qu'au dialogue. Car, à entendre cette formation politique, toute tentative de changement de la Constitution pourrait être encore une source de troubles au Congo-Brazzaville. La D.d.c a signifié au président de la République que le peuple voudrait le voir sortir par la grande porte, à la fin de son mandat et devenir un Mandela pour le Congo. Sur ce, la D.d.c a remis au président des documents portant sur: le chronogramme de l'élection prési-

dentielle de 2016, la copie de la lettre ouverte du 18 février 2015, le Congo vers une alternance politique en 2016, la conférence de presse sur l'Etat policier et l'Etat de droit...

Au sortir de cette entrevue, la D.d.c a conclu que le président est décidé de solliciter la légitimité du peuple, pour prétendre changer la Constitution. C'est pourquoi elle a demandé au peuple congolais de s'unir autour de l'opposition congolaise en général et de la D.d.c en particulier, afin de dissuader le président de la République d'éviter de faire fausse route et de protéger le destin du pays fondé sur le respect de la Constitution actuelle.

En réalité, l'acceptation, par la D.d.c, de l'invitation du chef de l'Etat aux consultations,

s'expliqueraient par les points ci-après: «Avoir la réponse à la lettre ouverte écrite au président de la République, le 18 février 2015; Parti à la conquête du pouvoir, l'esprit d'écoute est de rigueur, afin de savoir décider; saisir cette occasion pour dire non au changement de la Constitution, au président de la République, en face, ce que nous déclarons dans les médias: connaître aussi ses intentions sur cette question; prouver aux yeux du peuple qu'il y a des leaders politiques qui peuvent défendre leurs intérêts devant n'importe quelle autorité politique sans complexe, ni peur», a déclaré Armel Lounou.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

A.c.d.d.c (Association congolaise pour la défense des droits des consommateurs)

Les consommateurs victimes d'abus dans tous les domaines de la vie sociale

L'A.c.d.d.c (Association congolaise pour la défense des droits des consommateurs), en partenariat avec la S.n.d.e (Société nationale de distribution d'eau), a organisé, jeudi 4 juin 2015, à Brazzaville, un atelier de sensibilisation sur la normalisation du facteur de développement économique dans la vie quotidienne du consommateur. Cet atelier s'est déroulé sous le patronage de Dieudonné Moussala, président de l'A.c.d.d.c. Du bilan des activités menées par cette association au cours de l'année écoulée, il ressort que plusieurs insuffisances ont été constatées dans divers secteurs de l'administration publique. Les consommateurs congolais sont victimes de nombreux abus culturels, éducatifs, socio-sanitaires, sportifs et économiques.

Les abus relevés par l'A.c.d.d.c sont du genre: prolifération des églises de réveil, créant des nuisances sonores; les vidéo-clubs qui proposent aux enfants des films dont ils sont, en principe, protégés; les programmes de télévision qui véhiculent des messages ou des modèles plus que douteux, alors que le Congo regorge de nombreux auteurs qui peuvent inspirer de bons programmes éducatifs. «Pour ce faire, notre association suggère que l'instruction civique soit plus dynamique dans les établissements scolaires, les places publiques, afin de protéger les populations contre ces abus. Que les pouvoirs publics appliquent les lois et règlements en vigueur, pour interdire les nuisances sonores nocturnes, réactiver la loi Portela, en l'appliquant dans toute sa rigueur, organiser des contrôles inopinés d'identités pour appréhender tout contrevenant et le mettre hors d'état de nuire», souligne le rapport de l'association.

Outre les suggestions formulées, l'A.c.d.d.c fait remarquer que le secteur du sport vit par hasard au rythme des improvisations, malgré le potentiel des talents qui n'éclosent qu'à l'étranger. Et pourtant, le consommateur congolais a apprécié favorablement les prestations de l'équipe nationale de football, les Diables-rouges, lors de la Coupe d'Afrique des Nations, disputée en Guinée Equatoriale, en janvier dernier. C'est pour dire qu'avec un mini-

mum d'organisation et de prise en charge des athlètes, le Congo est capable de redorer le blason de ses sports. Les lourds investissements de l'Etat pour la construction des infrastructures sportives dans tous les départements du pays devront faire prendre conscience aux animateurs de ce secteur, de la nécessité de relancer le sport au Congo sur de bonnes bases. Dans le secteur de la santé, l'association se demande quel est le niveau atteint dans l'exécution du P.n.d.s (Programme national de développement sanitaire). En effet, ce programme vise l'amélioration de l'état de santé des consommateurs congolais. Mais, ceux-ci s'interrogent sur les réalisations de ce programme, malgré les importantes sommes d'argent injectées dans le secteur de la santé. Cette situation a pour conséquence le recours aux tradi-praticiens, aux vendeurs d'illusions des médicaments de la rue et autres charlatans. A ce sujet, l'A.c.d.d.c encourage les pouvoirs publics à persévérer dans le suivi et l'aboutissement de nombreux projets visant à doter les départements du Congo d'hôpitaux généraux performants, tout en poursuivant la politique de formation des personnels de santé.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, il a connu une évolution positive, ces dernières années, malgré l'insuffisance des ressources humaines et l'accroissement exponentiel du nombre d'enfants en âge scolaire.



Dieudonné Moussala (au milieu).



Les participants à l'atelier.

Quant au secteur de l'agriculture, celui-ci laisse interroger. Le Congo, qui dispose énormément de terres cultivables, de la main d'œuvre jeune et disponible, d'une pluviométrie abondante, d'une hydrographie insolente, se retrouve avec une activité agricole qui atteint difficilement les 30% de production. Ce qui oblige le Congo à importer les produits agricoles dont il a besoin pour sa consommation. Après la présentation du rapport de l'A.c.d.d.c, les participants ont suivi divers exposés sur des sous-thèmes comme: «La normalisation en République du Congo», développé par Apollinaire Batekela; «La sécurité alimentaire et la gestion des normes sanitaires et phytosanitaires», par Aimé Blaise Ntombi; «La qualité des produits et des services», par Malonga

de Bayo; «L'étude sur le phénomène de l'environnement», présenté par Alain Kizama.

A la fin de l'atelier, les participants ont recommandé: la création d'une loi nationale pour la défense des droits des consommateurs; la création, dans les médias d'Etat, des émissions de sensibilisation sur la normalisation et l'environnement; la relance du partenariat avec l'Association française de normalisation; la création d'un organe sous-régional des consommateurs et de l'Agence congolaise de normalisation, afin de faciliter les échanges de produits et services, l'amélioration de la qualité des produits sur le marché, la santé, la sécurité des consommateurs et la protection de l'environnement.

Pascal BIOZI KIMINOU

C.c.d.d (Congrès congolais pour la démocratie et le développement)

Martial Mathieu Kani porté à la tête du parti

L'ancien ministre du tourisme, Martial Mathieu Kani, a été doublement élu président du bureau exécutif et du secrétariat national du C.c.d.d (Congrès congolais pour la démocratie et le développement), lors du congrès inaugural de ce parti tenu à la Mairie centrale de Brazzaville, jeudi 4 juin 2015. Au terme de ce congrès, le C.c.d.d est, désormais, doté de toutes ses instances et peut, maintenant, œuvrer pour la réalisation de son idéal, à savoir: la défense des valeurs de démocratie: l'alternance politique, la liberté de pensées et la lutte contre tous les maux qui handicapent le développement du Congo.



Martial Mathieu Kani (à droite).



Quelques militants.

Véritable école de démocratie, d'après son président, Martial Mathieu Kani, le C.c.d.d entend concourir au développement du Congo, grâce à son champ d'action, car démocratie et développement font bon ménage. «La démocratie et le développement entretiennent des relations dialectiques. Si, au Congo, on veut atteindre le développement, donnons-nous le droit de construire la démocratie», a-t-il affirmé. La souveraineté du peuple reste donc dans le viseur de toutes les instances mises en place pendant le congrès. Il s'agit du B.e.n (Bureau exécutif national) avec 31 membres et du secrétariat national de 17 membres, présidés par Martial Mathieu Kani, de la commission nationale d'évaluation et de conciliation qui compte 5 membres, que dirige Alphonse Yoka. Le bureau fédéral de Brazzaville, avec ses 7 membres, est sous la responsabilité de Germain Okievayi, tandis que la commission fédérale d'évaluation de Brazzaville est pilotée par Dominique Okombi. Longtemps réclamées par les militants, ces cinq instances voient le jour après deux ans d'attente. C'est pourquoi, le président du bureau exécutif national du C.c.d.d, Martial Mathieu Kani a autant appelé les instances que la base à s'impliquer et à se mobiliser fortement, de façon à atteindre, avec l'apport de tous les acteurs, les objectifs fixés.

Quant à la question «épineuse» du changement ou non de la Constitution du 20 janvier 2002, Martial Mathieu Kani a rassuré que son parti donnera son avis en temps utile. «Les acteurs politiques doivent organiser un dialogue permanent. Il faut se regarder, les yeux dans les yeux, sans avoir peur de se dire la vérité. Un point de vue différent ne doit pas être diabolisé. Il faut ménager la culture de la différence», propose-t-il, en attendant de faire entendre la voix de son parti à ce propos.

Hordel BIAKORO-MALONGA.

vous risquez de ne pas être considéré également comme un homme de crédit.

Hydevert Mouagni, président du C.p.r

«Je pense, plutôt, à cet acte de cœur posé par le président de la République, en tendant la main, en convoquant les gens pour la consultation. Je pense qu'il voulait, par cet exercice, nous amener à devenir le sujet de notre propre histoire, au lieu de continuer à être le simple objet d'imita-

tion d'autrui. Parce que, tels que le font certains félons, se posant en simples caisses de résonance ne suffit pas pour développer un pays comme le Congo. Donc, il faut un plus, le plus, c'est quoi? C'est le rassemblement. Mais en unifiant les esprits, en consolidant la paix, en faisant la cohésion nationale. Donc, je pense que le président a bien agi et tout ce que vous pouvez dire, ce n'est que politique».

Pascal-Azad DOKO

Consultations présidentielles

Les reçus de la journée de jeudi 4 juin

Parmi les personnalités, associations et partis politiques ayant pris part aux consultations présidentielles, on peut citer: l'ancien ministre Côme Mankassa, Mme Jeanne Dambendzet, secrétaire exécutive de l'O.f.c (Organisation des femmes du Congo) affiliée au P.c.t; Thimothée Mackitha, président du F.u.r.c (Front uni des républicains congolais); William Mbongo, président de l'Association synergie et développement de l'Afrique; Aimé Ngoulé, président du Parti libéral congolais; Pierre Ngolo, secrétaire général du P.c.t; Jean-Marie Ewengué, président du haut-conseil national des sages du Congo; Ferdinand Damba, président de l'Alliance pour la démocratie, le développement économique et social; Hydevert Mouagni, président du C.p.r (Club perspectives et réalités). Quelques impressions recueillies, au sortir des audiences:

Jean-Marie Ewengué, président du haut-conseil national des sages du Congo
«Le président de la République a voulu associer le haut-conseil des sages du Congo, à ces consultations que nous avons souhaitées, depuis et que nous avons appelées de nos vœux. C'est une occasion que nous ne pouvons pas rater, car nous avions, nous-mêmes, eu déjà l'idée de venir remettre au président, nos réflexions. Ce qui fait que, au moment où l'or-

ganise ces consultations, il a pensé associer le haut-conseil. Nous l'avons, d'abord, félicité et remercié. Nous lui avons remis nos réflexions écrites, car ce sont des documents qui étaient déjà prêts. En ce qui concerne le débat constitutionnel, nous sommes des sages, le sage, c'est celui qui écoute, d'abord, beaucoup; le sage est celui qui donne son point de vue, pas un diktat. Mais, un point de vue sous forme de conseil, parce que ceux qui sont en train de parler,



Jean-Marie Ewengué.



Hydevert Mouagni.

sont les fils du même pays, ils ont des contradictions. Notre intérêt est de ne pas les voir en venir aux mains, car nous préservons la paix. Le haut-conseil des sages estime que le président a prévu qu'un dialogue devra se tenir, mais en amont de ce dialogue, le travail qui doit se faire, c'est de ramener les positions des uns et des autres. Il y en a ceux qui sont

stricts, puisqu'il y en a même qui ont refusé de venir serrer la main du président, qui ont refusé de répondre à l'appel du président. Chez nous, au village, quand un chef du village vous appelle, vous répondez, d'abord, à l'appel, vous allez et vous écoutez. Vous ne pouvez pas dire je ne pars pas, ce n'est pas poli; deuxièmement, ce n'est pas sage, et puis, finalement,

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



REPUBLIQUE DU CONGO
Siège Social et Direction Nationale/BRAZZAVILLE
Tél.: 222 81.10.81 - 22 281.11.54 - B.P: 126
E-mail: beacbzv@beac.int
Service Gestion Administrative des Marchés.
Affaires Juridiques et Contrats

AVIS D'APPEL D'OFFRES/NATIONAL/OUVERT N°001/BEAC/POINTE-NOIRE/2015

«POUR TRAVAUX DE RELEVEMENT DES LOCAUX GROUPES ELECTROGENES»

1 - La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a prévu, dans son budget en cours d'exercice, de réaliser les travaux de relèvement du niveau de sol des locaux abritant deux groupes électrogènes de 550KV A, une cuve à Gasoil de 12 000 litres et deux réservoirs à eau de l'Agence de Pointe Noire.

2 - A cet effet, elle lance le présent appel d'offres national ouvert, en vue de la réalisation desdits travaux.

3 - Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur à la BEAC.

candidats intéressés et remplissant les conditions requises peuvent examiner, acheter et retirer le dossier d'Appel d'Offres, à l'adresse indiquée ci-dessous, entre 09 heures et 12 heu-

res, les jours ouvrés, moyennant le paiement d'une somme non remboursable de F. CFA 100 000 (cent mille). Le paiement devra être effectué en espèces.

4 - Les offres, exclusivement en support papier, doivent être présentées en trois (03) exemplaires, dont un (01) original et deux (02) copies, sous plis fermés, cachetés et déposés contre récépissé au Secrétariat du Service Gestion, Budget et Protocole, porte n° 003, Rez-de-chaussée de l'immeuble de l'Agence BEAC Pointe-Noire, au plus tard, le lundi 22 juin 2015, à 09 heures précises. L'enveloppe devra porter la mention «AVIS D'APPEL D'OFFRES/NATIONAL/OUVERT/N°001/BEAC/POINTE-NOIRE/2015», à l'adresse ci-après:

Banque des Etats de l'Afrique Centrale,

Agence de Pointe-Noire, 09, rue MBENA, (Rond-point Tribunal de Grande Instance), Téléphone: 06 672 75 74 et 06 672 75 75.

Les offres reçues après le délai fixé ci-dessus seront rejetées.

5 - L'ouverture des plis se fera en une séance publique.

L'ouverture des offres techniques et financières aura lieu au siège de l'Agence de Pointe-Noire, à l'adresse mentionnée ci-dessus, le lundi 22 Juin 2015, à 13 heures précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Fait à Brazzaville

Le Directeur National

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



REPUBLIQUE DU CONGO
Siège Social et Direction Nationale/BRAZZAVILLE
Tél.: 222 81.10.81 - 22 281.11.54 - B.P: 126
E-mail: beacbzv@beac.int
Service Gestion Administrative des Marchés.
Affaires Juridiques et Contrats

AVIS D'APPEL D'OFFRES/NATIONAL/OUVERT N°003/BEAC/POINTE-NOIRE/2015

«POUR TRAVAUX DE REFECTION PEINTURE DE L'IMMEUBLE, DES GRILLES EXTERIEURES, PORTES METALLIQUES ET AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'IMMEUBLE DE L'AGENCE BEAC POINTE-NOIRE»

1 - La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a prévu, dans son budget exercice 2015, de réaliser les travaux de réfection de la peinture de l'immeuble (bureaux et appartements), des grilles extérieures, portes métalliques et aménagement des abords de l'immeuble de l'Agence de Pointe-Noire.

2 - A cet effet, elle lance le présent appel d'offres national ouvert, en vue de la réalisation desdits travaux. Ce marché est scindé en deux lots distincts, le soumissionnaire pourra faire une offre, soit pour l'un des lots, soit pour les deux. S'il soumissionne pour les deux, il doit déposer deux offres distinctes pour chacun des lots:

Lot 1: Réfection de la peinture de l'immeuble de l'Agence BEAC (Immeuble et appartement);

Lot 2: Réfection peinture des grilles extérieures, portes métalliques et aménagement des abords de l'Agence.

3 - Le processus de sélection se déroulera

conformément aux procédures en vigueur à la BEAC.

Les candidats intéressés et remplissant les conditions requises peuvent examiner, acheter et retirer le dossier d'Appel d'Offres à l'adresse indiquée ci-dessous, entre 09 heures et 12heures, les jours ouvrés, moyennant le paiement d'une somme non remboursable de F. CFA 600 000 (six cent mille). Le paiement devra être effectué en espèces.

4 - Les offres, exclusivement en support papier, doivent être présentées en trois (03) exemplaires, dont un (01) original et deux (02) copies, sous plis fermés, cachetés et déposés contre récépissé au Secrétariat du Service Gestion, Budget et Protocole, porte n°003, Rez-de-chaussée de l'immeuble de l'Agence BEAC Pointe-Noire, au plus tard, le lundi 22 juin 2015, à 09 heures précises.

L'enveloppe devra porter la mention «AVIS D'APPEL D'OFFRES/NATIONAL/OUVERT/N°003/BEAC/ POINTE-NOIRE/2015», à l'adresse ci-après:

Banque des Etats de l'Afrique Centrale, Agence de Pointe Noire, 09 rue MBENA, (Rond-point Tribunal de Grande Instance), Téléphone: 06 672 75 74 et 06 672 75 75.

Les offres reçues après le délai fixé ci-dessus seront rejetées.

5 - L'ouverture des plis se fera en deux séances publiques.

L'ouverture des offres techniques et du dossier administratif aura lieu au siège de l'Agence, à l'adresse mentionnée ci-dessus, le lundi 22 Juin 2015, à 13 heures précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

6 - Les offres financières, quant à elles, seront offertes après examen des offres techniques.

Fait à Brazzaville

Le Directeur National

Alain Akouala-Atipault, ministre en charge des zones économiques spéciales «Le démarrage de la première des quatre zones sera décidé par le gouvernement»

Dans une interview accordée au magazine «Marchés Africains» et publiée dans le numéro 43, une édition spéciale (mai 2015) consacrée au Congo, Alain Akouala-Atipault, ministre à la présidence de la République, chargé des zones économiques spéciales fait le point du travail abattu par son département ministériel, dans la construction des Z.e.s (Zones économiques spéciales). Si les études de faisabilité des Z.e.s sont terminées, le ministre Akouala déclare que c'est le gouvernement qui décidera du démarrage de la première des quatre zones. Nous reproduisons ci-après cette interview.

** Monsieur le ministre, où en êtes-vous avec les études de faisabilité se rapportant au potentiel des Zones économiques spéciales?*

** Ces études de faisabilité sont terminées. Elles nous permettent de connaître, de façon précise, les filières et les chaînes de valeurs que l'on peut développer dans le cadre de l'industrialisation de notre économie, pour un marché sous-régional et international, le coût des infrastructures que nous devons construire et au bénéfice de quelle activité industrielle, l'impact sur le P.i.b, c'est-à-dire la création de la richesse nationale et, enfin, surtout, le nombre d'emplois qui pourront être créés.

Pour vous donner quelques chiffres, ces études révèlent que dans leur phase opérationnelle, en atteignant leur vitesse de croisière, les filières industrielles qui se développeront au sein des Zones économiques spéciales pourront générer, en moyenne, chaque année, 8.500 emplois et avoir un impact annuel sur le P.i.b, c'est-à-dire

la création de la richesse nationale hors-pétrole, d'environ 1,5 milliard de dollars jusqu'en 2032.

** À quand le démarrage effectif des Z.e.s?*

** Le démarrage de la première des quatre zones sera décidé par le gouvernement. Par contre, nous estimons que les travaux d'aménagement des sites sur lesquels seront construits les parcs industriels qui feront partie des Zones économiques spéciales de Pointe-Noire, Brazzaville et Oyo-Ollombo pourront commencer cette année.

** En matière d'avancement des travaux, les Congolais entendent souvent parler des Z.e.s de Pointe-Noire, d'Oyo ou du Nord de Brazzaville. Mais, qu'en est-il de celle de Ouesso, dans le département de la Sangha?*

** Ces trois zones sont celles qui, a priori, suscitent le plus l'intérêt des investisseurs. Mais, cela ne veut pas dire que celle de Ouesso ait moins de valeur économique



Alain Akouala-Atipault.

que les autres. Bien au contraire! Car elle sera érigée au cœur d'un département dont le potentiel et la valeur économique seront, à l'avenir, comparables à ceux du département du Kouilou.

** L'ampleur de ce projet économique a nécessité la mobilisation de différents partenaires: peut-on connaître leur profil?*

** En effet, l'envergure de ce projet que le président de la République a placé au cœur de la stratégie de diversification de l'économie congolaise a suscité un fort intérêt de différents partenaires ayant compris que le Congo s'inscrivait dans la dynamique de cette tendance lourde de l'économie mondiale qui attribue une place de nouvelle frontière à l'économie africaine. Le président Denis Sas-

sou-Nguesso ne voudrait pas que ce soit à nouveau un slogan pour endormir les peuples et les décideurs africains. Comme partenaires, nous avons Singapour, l'île Maurice, la Chine et le Brésil: des pays dont l'économie est au centre de la nouvelle géographie de création de la richesse mondiale.

** Quelle fiscalité attractive et appropriée le gouvernement congolais va-t-il appliquer aux différents investisseurs hébergés dans les Z.e.s?*

** À ce sujet, une loi instaurant le statut de la Zone économique spéciale en République du Congo et qui précise les avantages sur le plan fiscal-douanier sera bientôt examinée en conseil des ministres, pour ensuite être débattue au parlement. La loi de finances actuelle a, de façon

anticipée, pris en compte toutes ces mesures. À cette loi s'ajouteront d'autres textes qui définissent les contours de la gouvernance économique et juridique. À ce titre, nous tenons à souligner la qualité de ces études qui nous ont permis de connaître exactement les goulots d'étranglement à même d'empêcher la fluidité de notre économie. Les mesures accompagnant ce processus amélioreront incontestablement le classement du Congo à l'indice «Doing Business» ainsi que la compétitivité et la productivité de notre économie.

** «Maisons Sans Frontières» se réjouit du rôle joué par l'habitat au sein des Z.e.s. Quelle place occupent les questions relatives à l'habitat dans ce projet économique?*

** «Maisons Sans Frontières» est un investisseur local qui a fait ses preuves dans le domaine dont il a l'expertise, c'est-à-dire l'investissement immobilier.

La vision du chef de l'État, en lançant cet ambitieux processus, est de préparer les trente prochaines années de l'économie congolaise, en permettant la naissance de nouvelles villes, à partir des activités industrielles qui émergeront au sein de ces Zones économiques spéciales. «Maisons Sans Frontières» pourra saisir cette opportunité, compte tenu de son avantage concurrentiel.

** Vous suivez les informations relatives à la chute du baril du pétrole sur les marchés internationaux. Quelles pourraient être les répercussions sur la réalisation de ces projets de cette donnée nouvelle qui rend urgente la diversification de l'économie?*

** De par leur caractère prospectif, les études de faisabilité avaient prévu le choc pétrolier que connaît le monde et qui à eu pour conséquence le réajustement du budget de l'État. Nous nous y attendions et ne sommes pas surpris. Cette donnée vient mettre une lumière toute particulière sur l'absolue et impérieuse nécessité de diversifier la base de l'économie congolaise, pour la sortir de sa vulnérabilité actuelle qui, somme toute, est une hémiplogie économique. C'est en cela que la vision du chef de l'État est juste.

Propos recueillis par
Christian LAPEYRE
(Marchés Africains)

Spécificités des quatre Zones économiques spéciales

- 1- La Zone économique spéciale de Ouesso: elle couvre une superficie de 64,520 hectares soit 64,52 km².
- 2- La Zone économique spéciale d'Oyo-Ollombo: la superficie de cette zone est de 760,318 hectares soit 7,603 km².
- 3- La Zone économique spéciale de Brazzaville: sa superficie est de 164,100 hectares soit 1,641 km².
- 4- La Zone économique spéciale de Pointe-Noire: la superficie de cette zone est de 3,150 hectares soit 31,5 km².

A louer Entrepôts frigorifiques SIFROID Situés au Marché Total, à Bacongo (Brazzaville)



*Possibilité de visite.
Pour tous renseignements
Contacts: Tel: 06.658.80.73 ou 01.658.80.73*

Communiqué de presse du Secrétariat National du Rassemblement Citoyen (RC)

Le Secrétariat National du Rassemblement Citoyen (RC) a le triste regret de constater qu'un parti politique, la CADD (Convention pour l'Action, la Démocratie et le Développement), de création récente, s'est donné comme logo, le Coq. Ce constat a été fait sur les banderoles déployées dans la ville de Brazzaville par la CADD, au début de cette semaine.

Le Secrétariat National du Rassemblement Citoyen (RC) rappelle à l'opinion nationale que le coq est le logo du RC, depuis la création de ce parti en 1998, comme l'atteste le récépissé délivré par le Ministère de l'Intérieur.

Le Secrétariat National du Rassemblement Citoyen (RC) est convaincu qu'une erreur d'inattention au niveau de l'Administration du Ministère de l'Intérieur a fait que ce parti politique choisisse le coq comme logo. En effet, l'Administration du Ministère de l'Intérieur aurait pu l'informer que le coq est déjà utilisé comme logo par un autre parti, le Rassemblement Citoyen.

Face à cette situation, le Président du Rassemblement Citoyen (RC) a saisi, par courrier du 01 Juin 2015, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, pour demander à la CADD de changer instamment et sans équivoque de logo, afin d'éviter

toute confusion dans la vie politique des deux partis.

Dans l'entre-temps, il est demandé aux élus, aux cadres, militants et sympathisants du Rassemblement Citoyen (RC) de garder leur sérénité.

*Fait à Brazzaville
le 02 Juin 2015*

Pour le BUREAU EXECUTIF
NATIONAL

Le Secrétaire National,

Pour le BUREAU EXECUTIF NATIONAL
Le Secrétaire National,

Eugène KIMBEMBE

Eugène KIMBEMBE



LE RASSEMBLEMENT CITOYEN
*Unité * Démocratie * Liberté*



DIRECTION GENERALE
DU PORT AUTONOME
☐ 711 Tél: +242 94.00.52
Fax +242 94.20.42 Pointe-Noire
République du Congo
Email: info@papn-cg.org
Web: www.papn-cg.org

**Objet: AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES n°AO-010/
PAPN/CETTAPERLN/CPM /2015 du 12 juin 2015**

Madame, Monsieur,
Dans le cadre de l'exécution de son budget, le Port Autonome de Pointe-Noire se propose de recruter une société pour réaliser les prestations de services d'entretien des bâtiments abritant les bureaux du Département Organisation Informatique (DOI), de la Marine Nationale, du Code ISPS et du site Château d'eau du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN). Le règlement desdites prestations sera financé sur fonds propres. Par le présent appel d'offres, le Directeur Général du Port Autonome de Pointe-Noire invite toutes les entreprises éligibles et répondant aux qualifications requises à soumettre une offre sous pli fermé pour l'exécution des prestations de services d'entretien des bâtiments abritant les bureaux du Département Organisation Informatique (DOI), de la Marine Nationale, du Code ISPS et du site Château d'eau du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN). A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif et estimatif (DQE) des prestations que nous vous demandons de bien vouloir chiffrer et nous le retourner au plus tard le [indiquer la date limite] sous enveloppe scellée adressée au PAPN à l'adresse ci-après:

Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire
B.P. 711 -Tél: +242 222 94.00.52/
Fax +242 222 94.20.42

POINTE-NOIRE - République du Congo.
avec la mention:

APPEL D'OFFRES n° AO-010/PAPN/
CETTAPERLN/CPM/2015 (lot 1)
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE
DES PLIS du 25 JUIIN 2015

Les offres devront être soumises en un (01) original et trois (03) copies pour l'ensemble des prestations sans exception, à la Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire à l'adresse ci-dessous indiquée, au plus tard le 25 juin 2015 à 11 heures 00. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 11 heures 30 minutes dans la salle de conférence de la Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire, au 2ème étage, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dument désignés.

Le Dossier d'Appel d'offres complet peut être retiré les jours ouvrés de lundi à vendredi de 7h30 à 16h00 par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cent Mille (100.000) francs CFA.

Votre offre devra être chiffrée toutes taxes comprises et accompagnée du modèle de lettre de marché signé qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue. Ces prestations sont à réaliser au Port Autonome de Pointe-Noire dans un délai de deux (02) ans renouvelables une seule fois en cas de satisfaction de la qualité des services du prestataire.

Les offres doivent être valides pendant une durée de quarante cinq (45) jours à compter de la date limite de dépôt des offres. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Pointe-Noire le 12 juin 2015

Le Directeur Général du
Port Autonome de Pointe - Noire
Pascal NGOTENE



DIRECTION GENERALE
DU PORT AUTONOME
☐ 711 Tél: +242 94.00.52
Fax +242 94.20.42 Pointe-Noire
République du Congo
Email: info@papn-cg.org
Web: www.papn-cg.org

**Objet: AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES n° AO-011/
PAPN/CETTAPERLN/CPM/2015 du 12 juin 2015**

Madame, Monsieur,
Dans le cadre de l'exécution de son budget, le Port Autonome de Pointe-Noire se propose de recruter une société pour réaliser les prestations de services d'entretien des bâtiments abritant les bureaux de la Direction de l'Équipement et des Infrastructures (DEI), du Magasin des approvisionnements, du Département Génie Maritime (DGMar), de l'ex Direction Commerciale (ex DC) et de la Direction Opérations Maritimes (DOM) du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN). Le règlement desdites prestations sera financé sur fonds propres.

Par le présent appel d'offres, le Directeur Général du Port Autonome de Pointe-Noire invite toutes les entreprises éligibles et répondant aux qualifications requises à soumettre une offre sous pli fermé pour l'exécution des prestations de services d'entretien des bâtiments abritant les bureaux de la Direction de l'Équipement et des Infrastructures (DEI), du Magasin des approvisionnements, du Département Génie Maritime (DGMar), de l'ex Direction Commerciale (ex DC) et de la Direction Opérations Maritimes (DOM) du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN).

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif et estimatif (DQE) des prestations que nous vous demandons de bien vouloir chiffrer et nous le retourner au plus tard le [indiquer la date limite] sous enveloppe scellée adressée au PAPN à l'adresse ci-après:

Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire
B.P. 711 -Tél: +242 222 94.00.52/ Fax +242 222 94.20.42

POINTE-NOIRE - République du Congo.

avec la mention:
APPEL D'OFFRES n° AO-011/PAPN/

CETTAPERLN/CPM (lot 2)

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE
DES PLIS du 25 JUIIN 2015

Les offres devront être soumises en un (01) original et trois (03) copies pour l'ensemble des prestations sans exception, à la Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire à l'adresse ci-dessous indiquée, au plus tard le 25 juin 2015 à 11 heures 00. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 11 heures 30 minutes dans la salle de conférence de la Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire, au 2ème étage, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dument désignés. Le Dossier d'Appel d'offres complet peut être retiré les jours ouvrés de lundi à vendredi de 7h30 à 16h00 par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cent Mille (100.000) francs CFA.

Votre offre devra être chiffrée toutes taxes comprises et accompagnée du modèle de lettre de marché signé qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

Ces prestations sont à réaliser au Port Autonome de Pointe-Noire dans un délai de deux (02) ans renouvelables une seule fois en cas de satisfaction de la qualité des services du prestataire. Les offres doivent être valides pendant une durée de quarante cinq (45) jours à compter de la date limite de dépôt des offres. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Pointe-Noire le 12 juin 2015

Le Directeur Général du
Port Autonome de Pointe - Noire
Pascal NGOTENE



DIRECTION GENERALE
DU PORT AUTONOME
☐ 711 Tél: +242 94.00.52
Fax +242 94.20.42 Pointe-Noire
République du Congo
Email: info@papn-cg.org
Web: www.papn-cg.org

**Objet: AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES
n°AO-012/PAPN/CETTAPERLN/CPM /2015
du 12 juin 2015**

Madame, Monsieur,
Dans le cadre de l'exécution de son budget, le Port Autonome de Pointe-Noire se propose de recruter une société pour réaliser les prestations de services d'entretien des bâtiments abritant les bureaux du département Génie Mécanique (atelier MNOP), de l'ex Direction Financière et Comptable (ex DFC) et les locaux Gréaires et Incendie du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN). Le règlement desdites prestations sera financé sur fonds propres.

Par le présent appel d'offres, le Directeur Général du Port Autonome de Pointe-Noire invite toutes les entreprises éligibles et répondant aux qualifications requises à soumettre une offre sous pli fermé pour l'exécution des prestations de services d'entretien des bâtiments abritant les bureaux du département Génie Mécanique (atelier MNOP), de l'ex Direction Financière et Comptable (ex DFC) et les locaux Gréaires et Incendie du PAPN.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif et estimatif (DQE) des prestations que nous vous demandons de bien vouloir chiffrer et nous le retourner au plus tard le [indiquer la date limite] sous enveloppe scellée adressée au PAPN à l'adresse ci-après:

Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire
B.P. 711 -Tél: +242 222 94.00.52/ Fax +242 222 94.20.42

POINTE-NOIRE - République du Congo.

avec la mention:

APPEL D'OFFRES n°AO-012/PAPN/
CETTAPERLN/CPM/2015 (lot 3)
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE
DES PLIS du 25 juin 2015

Les offres devront être soumises en un (01) original et trois (03) copies pour l'ensemble des prestations sans exception, à la Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire à l'adresse ci-dessous indiquée, au plus tard le 25 juin 2015 à 11 heures 00. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 11 heures 30 minutes dans la salle de conférence de la Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire, au 2ème étage, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dument désignés.

Le Dossier d'Appel d'offres complet peut être retiré les jours ouvrés de lundi à vendredi de 7h30 à 16h00 par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cent Mille (100.000) francs CFA.

Votre offre devra être chiffrée toutes taxes comprises et accompagnée du modèle de lettre de marché signé qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

Ces prestations sont à réaliser au Port Autonome de Pointe-Noire dans un délai de deux (02) ans renouvelables une seule fois en cas de satisfaction de la qualité des services du prestataire.

Les offres doivent être valides pendant une durée de quarante cinq (45) jours à compter de la date limite de dépôt des offres. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Pointe-Noire le 12 juin 2015

Le Directeur Général du Port Autonome de Pointe - Noire
Pascal NGOTENE



DIRECTION GENERALE
DU PORT AUTONOME
☐ 711 Tél: +242 94.00.52
Fax +242 94.20.42 Pointe-Noire
République du Congo
Email: info@papn-cg.org
Web: www.papn-cg.org

**Objet: AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES n°AO-013/
PAPN/CETTAPERLN/CPM /2015 du 12 juin 2015**

Madame, Monsieur,
Dans le cadre de l'exécution de son budget, le Port Autonome de Pointe-Noire se propose de recruter une société pour réaliser les prestations de mise à disposition des chauffeurs au Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN). Le règlement desdites prestations sera financé sur fonds propres. Par le présent dossier d'appel d'offres, le Directeur Général du Port Autonome de Pointe-Noire invite toutes les entreprises éligibles et répondant aux qualifications requises à soumettre une offre sous pli fermé pour l'exécution des prestations de mise à disposition des chauffeurs au Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN).

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif et estimatif (DQE) des prestations que nous vous demandons de bien vouloir chiffrer et nous le retourner au plus tard le [indiquer la date limite] sous enveloppe scellée adressée au PAPN à l'adresse ci-après:

Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire
B.P. 711 -Tél: +242 222 94.00.52/ Fax +242 222 94.20.42

POINTE-NOIRE - République du Congo.

avec la mention:

APPEL D'OFFRES n° AO-013/PAPN/
CETTAPERLN/CPM/2015
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE
DES PLIS du 25 JUIIN 2015

Les offres devront être soumises en un (01) original et trois (03) copies pour l'ensemble des prestations sans exception, à la Direc-

tion Générale du Port Autonome de Pointe-Noire à l'adresse ci-dessous indiquée, au plus tard le 25 juin 2015 à 11 heures 00. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 11 heures 30 minutes dans la salle de conférence de la Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire, au 2ème étage, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dument désignés.

Le Dossier d'Appel d'offres complet peut être retiré les jours ouvrés de lundi à vendredi de 7h30 à 16h00 par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cent Mille (100.000) francs CFA.

Votre offre devra être chiffrée toutes taxes comprises et accompagnée du modèle de lettre de marché signé qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue. Ces prestations sont à réaliser au Port Autonome de Pointe-Noire dans un délai de deux (02) ans renouvelables une seule fois en cas de satisfaction de la qualité des services du prestataire.

Les offres doivent être valides pendant une durée de quarante cinq (45) jours à compter de la date limite de dépôt des offres. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Pointe-Noire le 12 juin 2015

Le Directeur Général du
Port Autonome de Pointe - Noire
Pascal NGOTENE

Diocèse de Dolisie

Une marche de prière et une messe, pour la consolidation de la paix au Congo

Dimanche 7 juin 2015, le diocèse de Dolisie a organisé «une marche de prière avec Jésus pour la paix et l'unité nationale au Congo en 2016-2017 et toujours». Les fidèles des paroisses Saint Jean-Baptiste du quartier Tahiti et Saint-Paul au centre-ville de la capitale de l'or vert ont pris le départ à 9h30 de leurs paroisses respectives pour la paroisse Notre-Dame de Fatima qui a été le point de rencontre. La messe consacrée à la paix y a été célébrée par l'évêque, Mgr Bienvenu Manamika, qui a lancé la marche à la cathédrale Saint-Paul. Les autorités locales, notamment Jean-Pierre Heyko-Lekoba, préfet du département du Niari, et Jean-Jacques Mouanda, président du conseil départemental du Niari, y ont pris part. Dans son homélie, Mgr Manamika a appelé les chrétiens à prier pour leur pays et ses autorités, pour que la paix continue de régner. En voici un large extrait de cette homélie.



Mgr Bienvenu Manamika.

«Aucun parti politique ne peut sauver le Congo, en faisant le repli identitaire: c'est impossible. Je prie tous les jours et je vous invite à prier comme les évêques l'ont demandé à travers la croisée de la paix, à travers le rosaire pour la paix. Prions pour le président de la République, Denis Sassou-Nguesso. Que Dieu lui donne la sagesse, le discernement à la suite de ses consultations. Que Dieu l'éclaire, lui donne la sagesse de viser uniquement l'intérêt et le bien du peuple. C'est pour cela qu'on prie. Il faut que nous persévérions dans la prière. Regarder les petits signaux: les Diables-

Rouges gagnent un match, on pille et on brûle; ils font match nul, on brûle, ils perdent, c'est le pire. Ce sont des petits signaux bizarres. Regardez encore ce qui s'est passé vendredi dernier avec les élèves qui ont brûlé leurs propres salles de classe. Est-ce que c'est normal? Prions pour le président de la République pour qu'il ait l'intelligence, la sagesse et la science, pour pouvoir mener à bon port ses consultations et que la volonté de Dieu unique soit faite. Nous prions pour le gouvernement, car ses membres sont les conseillers du président de la République. Il faut

prier pour eux par ce que Satan n'aime pas la paix; il aime quand il y a le sang partout. Faisons attention. Prions pour eux afin qu'ils sachent aussi faire ce qu'ils doivent faire; qu'ils prennent la responsabilité dans la justice, la droiture, pour l'unité du Congo: l'unité nationale. Prions aussi pour l'opposition: si elle lutte pour la paix, que Dieu la bénisse. Mais si c'est pour prendre une place et nous mener je ne sais à la discorde, eh bien qu'elle n'y accède pas. Il faut prier pour le président Denis Sassou-Nguesso, afin qu'il applique

ce qu'il a dit: «Le sang des autres a trop coulé... ça suffit».

Comment on va sauver un pays, si on ne parle que tribu. Nous prions pour que la paix qui nous a permis de marcher, aujourd'hui, continue en 2016, 2017, 2018 et toujours. Chrétiens, si il vous plaît, soyez fidèles à Jésus, n'allez pas à gauche ou à droite pour des intérêts mesquins. Cette marche, c'est pour la gloire de Dieu et le salut du peuple congolais. Ce que j'ai vu, je vais vous le dire: j'ai vu la paix aujourd'hui, demain et après-demain. C'est pour cela que je veux la consolider par la prière. C'est cela ma vision; n'ayons pas peur. Je répète que la paix nous l'avons déjà acquise il faut la consolider. Alors, ne détruisons pas le peu que nous avons déjà. Les jeunes, n'allez pas là où on prêche la violence. Je vous invite à lire le livre de Matthieu 5: 1-9. Que vous le vouliez ou pas, Jésus a déjà donné sa paix. Lisons encore Jean 16: 23».

Propos recueillis par Martial MVOUMBI-DIBOUBI Correspondant permanent à Dolisie

Commission épiscopale pour la pastorale de la santé

Les chrétiens sensibilisés sur le cancer et le fonctionnement du C.n.t.s

Le président de la commission épiscopale pour la pastorale de la santé, Mgr Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, a présidé, samedi 23 mai 2015, dans la salle de conférences des Religieuses congolaises du Rosaire, à Brazzaville, une rencontre avec des chrétiens œuvrant dans le domaine de la santé. Organisée par l'abbé Adolphe Ounounou, secrétaire de la Commission épiscopale pour la pastorale de la santé, cette rencontre a regroupé une quarantaine de participants dont des médecins, des infirmiers d'Etat, etc.



Mgr Yves Marie Monot entouré du père Aimé Porret (à g.) et de l'abbé Adolphe Ounounou pendant la célébration eucharistique.

La rencontre des chrétiens évoluant dans le domaine de la santé a donné lieu à des communications faites par le professeur Judith Nsondé-Malanda, évoluant au service carcinologie et radiothérapie au C.h.u (Centre hospitalier et universitaire) de Brazzaville et par le Dr Amélia Bokilo, directrice générale du C.n.t.s (Centre national de transfusion sanguine). Développant le premier thème sur «le cancer», le professeur Judith Nsondé-Malanda a souligné que le cancer est une maladie très grave, tou-

chant la cellule qui est le plus petit constituant du corps humain. Selon elle, cette maladie existe bel et bien au Congo. A Brazzaville, 657 cas de cancer ont été enregistrés, en 2013. Chez la femme (51,4%), le premier cancer est celui du sein, suivi du col de l'utérus. Chez l'homme (45,2%), le cancer de la prostate et le cancer du foie sont courants. Chez l'enfant (3,4%), c'est le cancer de la rétine et celui du sang qui viennent en premiers. Il existe deux facteurs ou causes du cancer, les facteurs internes ou endogènes qui



Une vue des chrétiens œuvrant dans la Commission pastorale de la santé.

sont héréditaires, les facteurs exogènes liés à l'environnement (pollution, érosion, etc) et les facteurs chimiques (goudron, alcool, tabac). Pour éviter le cancer, a-t-elle dit, il faut faire la prévention primaire, respecter les règles d'hygiène de vie, pratiquer régulièrement une activité physique et se faire vacciner. Le Docteur Amélia Bokilo, quant à elle, a parlé du C.n.t.s, un établissement public à caractère scientifique; une structure spécialisée sous tutelle du Ministère de la santé et de la population. Le C.n.t.s a pour missions fondamentales de collecter et sécuriser le sang; assurer l'approvisionnement des hôpitaux. Au Congo, a-t-elle indiqué, 45.137 hommes sont donneurs de sang, par rap-

port aux femmes qui ne sont que 9.157. Tout homme et toute femme de 18 à 60 ans, s'estimant en bonne santé, peut faire un don de sang. Le don de sang est un geste humanitaire, bénévole, volontaire, anonyme et gratuit, a-t-elle précisé. Concernant les opérations de don de sang dans les paroisses, le premier partenariat a été signé avec la paroisse Saint-Charles Lwanga en 1995. D'autres paroisses ont suivi. Ainsi, depuis 2013, deux opérations de collecte de sang sont organisées, chaque dimanche, dans deux paroisses de l'archidiocèse. L'objectif principal du don de sang est de sauver des vies humaines. Le Dr Bokilo a, par ailleurs, demandé aux évêques de renforcer ce partena-

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Les enfants BAHOUKILA et Monsieur BAHOUKILA Antoine (dit "TA MOTEUR" pour les intimes), ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur mère et épouse Mme BAHOUKILA née OUMBA Charlotte, survenu le mercredi 10 juin 2015 au C.H.U de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile familial, sis n°12 de la rue Loussala Pierre à Kinsoundi (au barrage vers l'arrêt de bus "Armée du salut"). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

Publication de bans Archidiocèse de Brazzaville

Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville qu'il ordonnera prêtres, le samedi 27 juin 2015, à 9h 00, à la place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, les abbés: Charbel BAHOUKINA, Armei BARINAMIO, Neil Davis BATCHI, Bely Delphane DIANDAGA, Armei Gildas GANGA, Darly KOUNKOU, Cédric Mathias LOUHOUMOU, Olivier MAKAMBOU, Brica MALONGA, Bernard MANTOUMI, Jean Maurice MASSENGO, Ridy MASSENGO, Euloge NGOMA, Grâce Divin NGOMA, Innocents NKOUKA, Hybride NKOUNKOU, ainsi que les pères: Aziz Bertrand YOUNDOULA (Oblat de Marie Immaculée), Hector LIPFOU PINILT (Fils de la Charité). L'archevêque de Brazzaville invite à soutenir les futurs ordinands par les prières.

Fait à Brazzaville, le 6 juin 2015

Mgr Anatole MILANDOU Archevêque de Brazzaville

Diocèse de Kinkala

Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, a la joie d'annoncer aux ouvriers apostoliques et aux communautés chrétiennes du diocèse de Kinkala que s'il plaît à Dieu, le dimanche 28 juin 2015, à 9h 00, à la place mariale de la cathédrale Sainte Monique de Kinkala, il ordonnera prêtres, les abbés: Arnaud Herman Gildas NDOKOLO, Fernand NDOUDI, Paraclet MOUTSILA et Wil-Drisch KUFUTILA NANITELAMIO. L'évêque de Kinkala exhorte à soutenir les ordinands par les prières. P.S. Pour toute question importante concernant les ordinands, veuillez vous adresser à l'abbé Bertin FOUETI, tél. : 06.618.75.74.

Fait à Kinkala, le 5 juin 2015

Mgr Louis PORTELLA MBUYU Evêque de Kinkala

Diocèse de Dolisie

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, évêque de Dolisie, a la joie d'annoncer aux ouvriers apostoliques et aux communautés chrétiennes du diocèse de Dolisie, que s'il plaît à Dieu, le 5 juillet 2015, à 14h 00, à la place mariale de la cathédrale Saint Paul de Dolisie, il ordonnera diacre le séminariste: Gildas TSATOU MOUANDA. A cet effet, l'évêque de Dolisie exhorte à soutenir le futur ordinar par les prières.

Fait à Dolisie, le 24 mai 2015

Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU Evêque de Dolisie

P.S.: Pour toute information importante concernant M. Gildas TSATOU MOUANDA, veuillez vous adresser au vicaire général de Dolisie. Contact: 06.647.33.33 ou au secrétaire chancelier de l'évêque: 06.617.75.60/ 05.511.18.65

CABINET DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Pour donner du punch à votre carrière, optez pour des vacances professionnelles. Le cabinet FMP organise des séminaires de formation intensive à Pointe-Noire sur les thèmes ci-après:

- Titre de la formation**
 - Logistique internationale et logistique portuaire
 - Assurance: Techniciens en production
 - Management des opérations de transit
 - Assurance: Techniciens en gestion de sinistres
 - Secrétariat juridique

Dates	Tarifs
13 au 24 juillet 2015	40.000F
27 juillet au 5 Août 2015	50.000F
6 au 26 Août 2015	70.000F
1er au 11 sept 2015	40.000F
14 au 25 sept 2015	45.000F

Formation en soirée (18:15 à 20:45)

Lieu: Salle de conférence du Centre d'Etudes Chrétiennes au rond-point Mahouata (rue en face de La LCB 4ème entrée à droite).

Sanction: Certificat de formation
 Pour plus de renseignements sur nos programmes de formation, contact: 05 687 63 10/06 842 38 04; fmpformation287@gmail.com
 FMP Formation: Avenue Marien NGouabi, Immeuble AGGA (face au CEG J.F. Tchicaya) Centre-ville Pointe-Noire

riat qui existe entre le C.n.t.s et l'Eglise. La conférence-débat a été sanctionnée par une messe présidée par Mgr Yves Marie Monot. Dans sa prédication, l'évêque de Ouesso a invité les agents de la santé à bien relire la convention de collaboration entre le gouvernement de la République et l'Eglise catholique, dans le domaine socio-sanitaire. Pour cela, il a demandé à ces agents de suivre l'exemple du Christ, en aidant les malades dans les différents hôpitaux, où ils exercent.

Aybienvie N'KOUKA-KBOUSSA

Paroisse Saint-Pierre Claver (archidiocèse de Brazzaville)

Mgr Milandou a ordonné prêtres quatre religieux sacramentaires et trinitaires

En la solennité du Cœur Immaculé de Marie, célébrée le samedi 13 juin 2015, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, a ordonné quatre prêtres, sur le parvis de l'église Saint Pierre Claver de Bacongo. Il s'agit des pères: Rodolphe Donald Mboya Matona et Gires Princilia Younga, de la Congrégation des pères du Saint-Sacrement, et des pères: Bartoly Djim Mandreh Mombo Iboangath et Baviel Austan Stael Mbila, de l'Ordre de la Très Sainte Trinité (ou ordre des Trinitaires). Une quarantaine de prêtres étaient autour de l'archevêque pendant la messe, parmi lesquels les pères: Gino Buccarello, ministre provincial de la province Saint Jean de Matha de l'Italie, représentant l'Ordre des trinitaires, Brel Malela Daouda, supérieur majeur des religieux du Saint-Sacrement de la région Cardinal Emile Biayenda (Congo), Vianney Kiabiya, responsable de la Maison de la Sainte-Trinité de Kinsoundi, l'abbé Léonard Milongo, vicaire général de Brazzaville et le père Ghislain Biahoua Massamba, curé de ladite paroisse.



Mgr Anatole Milandou.

Tradition oblige, les supérieurs de chaque congrégation ont procédé à l'appel des candidats au sacerdoce, et à leur pré-

sentation à l'évêque, tout en dressant leur cursus scolaire et de formation. Né le 18 août 1982, à Loulombo (Département du Pool), père Rodolphe Donald Mboya Matona est membre de la Congrégation du Saint Sacrement depuis le 8 septembre 2010. Après son ordination diaconale, le 4 octobre 2014 par Mgr Anatole Milandou, il a vécu à la maison de formation de postulat au quartier Barrage à Kinsoundi et a exercé son ministère diaconal à la paroisse Saint-Benoît de Nganga Lingolo.



Père Rodolphe Mboya.



Père Gires Princilia Younga.



Père Bartoly Djim Mombo.

voyé en Italie pour une année de préparation à la profession solennelle et le 27 juillet 2014, il fait sa profession solennelle à la paroisse Saint



Père Baviel Stael Mbila.



Les pères supérieurs Gino Buccarello et Brel Malela Daouda.

ville et à Kinkala. En 2004, il obtient son baccalauréat et rentre chez les pères trinitaires en septembre 2007. En 2009, il conclut son cycle de philosophie au Grand-sémi-

naire Georges-Firmin Singha de Brazzaville. Il est admis au noviciat, le 23 octobre 2009, à Madagascar, et le 23 octobre 2010, il émet ses premiers vœux dans l'Ordre des trinitaires et poursuit ses études de théologie à Antananarivo, où il décroche le baccalauréat théologique. Il sera en-

trés de Jésus-Christ, puisque le monde a besoin de Dieu. Il les a exhortés à vivre à l'exemple de leur Saint Patron, Saint Pierre Julien Ayraud pour les Sacramentaires et Saint Jean de Matha pour les Trinitaires. «En célébrant le Cœur Immaculé de Marie, vous êtes appelés



Les chrétiens venus soutenir les ordinands dans la prière.

tifs pour la marque de confiance; les prêtres aînés pour leurs sages conseils et leur soutien; les parents qui leur ont appris à aimer Dieu et à respecter le prochain et qui les ont donné à l'Eglise comme une offrande.

Après l'homélie, s'en est suivie la liturgie du sacrement de l'ordre. Mgr Milandou a ordonné les quatre prêtres, devant leurs parents et une foule nombreuse de chrétiens, en liesse, sous l'animation liturgique de toutes les quatre chorales et la schola populaire de la paroisse Saint Pierre Claver.

Dans son mot, le père Gires Younga a, au nom de ses trois confrères, remercié le Seigneur d'avoir préparé ce jour mémorable pour leur confier la mission de mener son peuple à la sanctification; Mgr Anatole pour sa disponibilité; leurs supérieurs respec-

te Albert S. MIANZOUKOUTA (Correspondant au Vatican)

Cette semaine au Vatican

Les scouts, des bâtisseurs de pont

Le Pape François a rencontré des centaines de prêtres, jeudi. Ils prenaient part au séminaire international organisé à la basilique Saint-Jean-de-Latran, par le Service international du Renouveau charismatique catholique. Thème de cette retraite, qui en est à sa troisième édition: «Appelés à la sainteté pour la nouvelle évangélisation».



Geste d'affection du Pape avec des scouts.

«La première motivation, pour évangéliser, est l'amour de Jésus», a dit le Saint-Père. «Comment parler de Jésus, quand on est prêtre, de son amour pour les gens?», s'est demandé le Pape, qui a plaidé pour des homélies courtes et simples. Le peuple de Dieu a besoin que l'on parle à son cœur, sinon il déconnecte, il n'a pas besoin de classes de morale, qu'on lui dise ce qui se fait ou ne se fait pas, mais des homélies qui touchent le cœur.

Répondant à des questions venues d'Australie, du Pérou, des Pays-Bas ou du Burundi, le Saint-Père a aussi rappelé aux prêtres de laisser travailler les laïcs. Il a répondu au prêtre burundais: «Si Dieu le permet, je serai en Afrique au mois de novembre prochain, en République Centrafricaine d'abord puis en Ouganda, ensuite. Ceci reste une possibilité, mais pas une certitude. L'organisation d'un voyage au Kenya est encore à l'étude. Mais au moins dans les deux pays: avant le changement de présidence en République Centrafricaine et pour le cinquantième des Martyrs en Ouganda».

Au cours de cette rencontre aussi, le Pape a fait une annonce choc: son souhait de voir les chrétiens unifier la date de célébration de la Pâque.

Dans le courant de la semaine, le Pape a reçu au Vatican les participants à la 39^{ème} conférence internationale de la F.a.o (Organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation). Il les a invités à sortir des chiffres et des statistiques dans la lutte contre la faim, pour passer au concret de l'action. «Nous sommes plus enclins à déléguer, à dissenter, à rédiger des documents». Il faut «une volonté, un engagement et des actions». Il faut «réduire le gaspillage, changer de mode de vie, car la sobriété ne s'oppose pas au développement, au contraire! Elle en est devenue une condition sine qua non». Le Pape a aussi stigmatisé «l'accaparement des terres et donc des ressources par des entreprises transnationales, qui appauvrissent, du coup, doublement les populations locales» qui se retrouvent sans terre et sans nourriture.

Toujours dans le courant de la semaine, le Pape a accordé une audience collective aux aumôniers catholiques des aéroports rassemblés pour leur assemblée générale à Rome. Pour lui, les aéroports doivent être un lieu de concrétisation pour une Eglise en sortie, à la rencontre de tous. «L'attention pastorale s'applique donc à tous, indépendamment de la nationalité, du credo religieux ou de la culture, avec une attention particulière à ceux d'entre eux qui ont les plus pauvres, les souffrants, les marginaux».

«Comme une grande ville, a rappelé le Pape, l'aéroport est un environnement cosmopolite, multi-ethnique et multi-religieux, et vous, aumôniers et membres des aumôneries, vous êtes immergés dans la vie de cette singulière communauté, c'est pourquoi il est important de collaborer docilement et de se mettre toujours à l'écoute de l'Esprit Saint, qui crée l'unité dans la diversité».

Enfin, samedi matin, la Place Saint-Pierre était «bleue» de monde, pour une rencontre du Pape avec les scouts catholiques d'Italie. Quelques 80.000 scouts sont ainsi venus écouter le Pape François, leur rappeler la mission de bâtir des ponts. «Je vous dirais une chose, ne vous en vantez pas: Vous êtes la partie la plus précieuse de l'Eglise d'Italie. Merci! Les plus petits d'entre vous ne s'en rendent peut-être pas compte, mais les plus grands, si».

A la semaine prochaine!

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431 - Tél.: 22 294.13.34/01 018.12.55/05 736.64.64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«ILY'S GROUP» SASU

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social de F. CFA: Trois Millions (3 000 000)
Siège social: Quartier aéroport,
Arrondissement n° 1 Emery Patrice Lumumba
RCCM: CG/PNR/15 B294
Pointe-Noire - République du Congo

Suivant acte reçu par Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire à Pointe-Noire, dûment enregistré, il a été constitué, sous la dénomination de «ILY'S GROUP» SASU, une société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital social de Francs CFA Trois Millions (3.000.000), dont le siège social est Pointe-Noire, quartier Aéroport, arrondissement n°1 Emery Patrice Lumumba, ayant pour:

OBJET:

- La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Gestion, prospection commerciale et mise en place d'un système de gestion de la relation client (commerciale);
- Mise en place et location de distributeurs automatiques de tous types;
- Préparation, analyse, évaluation et réponse aux appels d'offres;
- Consulting en management et stratégies d'entreprises;
- Toutes activités événementielles;
- Mise à disposition du personnel: prestations de services, formation, éducation, sécurité et gardiennage;
- Vente des droits commerciaux attachés

à la marque sous forme de franchise commerciale.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, immobilières ou mobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

ADMINISTRATION: Monsieur Gildas Armel Rodrigue KIMBEMBE est nommé en qualité de Président de la société;

COMMISSAIRES AUX COMPTES:

- Titulaire: Cabinet AUDITECH, sis Avenue Marien NGOUABI, n° 296, Boîte postale: 5374, Pointe-Noire;
- Suppléant: Monsieur Eugène ANGE Jean Gustave MABIALA, demeurant à Pointe-Noire, République du Congo;

FORMALITE LEGALE: Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le n° CG/PNR/15 B 294.

Fait à Pointe-Noire, le 02 juin 2015

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431 - Tél.: 22 294.13.34/01 018.12.55/05 736.64.64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«SCI NGONDO»

Société Civile Immobilière
Capital social: Deux Millions (2 000 000) de F. CFA
Siège social: 81, Rue Barthélémy BONGANDA, Centre-ville, B.P: 1060
RCCM: CG/PNR/15 D 58
Pointe-Noire - République du Congo

Il appert d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 26 mars 2015, enregistré à Pointe-Noire, le 13 avril 2015, folio 064/15, n°2938, la création d'une Société Civile Immobilière (SCI) ayant pour:

rée comme un négociant immobilier; Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à son objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

OBJET:

La société a pour objet:
- L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, l'attribution en propriété, l'administration et l'exploitation par bail en qualité de preneur ou de bailleur, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, la gestion d'un portefeuille de valeur mobilière, ainsi que tous biens mobiliers;
- Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement;
- Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société, de sorte qu'en aucun cas la société ne peut être considé-

DENOMINATION: «SCI NGONDO»;

SIÈGE SOCIAL: Pointe-Noire, 81, Rue Barthélémy BONGANDA, Centre-ville, B.P: 1060, République du Congo.

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.

GERANCE: Madame Micheline NGONDO ENGOUALE est nommée gérante de la société, pour une durée indéterminée.

RCCM: CG/PNR/15 D 58.

DEPOT LEGAL: Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 21 mai 2015, sous le numéro 15 DA 669.

Fait à Pointe-Noire.

Pour avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire/1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431 - Tél.: 22 294.13.34/05 736.64.64/République du Congo

INSERTION LEGALE

«SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE»

En abrégé «SETAMI SARL»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle/Au capital social de FRANCs CFA: Un Million (1 000 000)/Siège social: 1, angle Avenue Commandant FODE et Benoît GANONGO, Immeuble MORIJA, Rez-de-chaussée, Centre-ville, Boîte postale: 1780
RCCM: CG/PNR/10 B 1490/POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION, AGREMENT DE CESSION DE PARTS SOCIALES, TRANSFORMATION DE LA SARLU EN SARL

Aux termes d'un Procès-verbal authentique des décisions de l'associé unique de la «SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE», en abrégé «SETAMI SARL», reçu par le Notaire soussigné, en date du 6 mai 2015 et enregistré à Pointe-Noire, le 13 mai 2015, folio 083/13, n°3701; l'associé unique de ladite société a, entre autres résolutions, décidé de:
- l'augmentation du capital social de Quatre Millions (4.000.000) de Francs CFA pour le porter de Un Million (1.000.000) de Francs CFA à Cinq Millions (5.000.000) de Francs CFA, par création de Quatre Cents (400) parts so-

ciales nouvelles de Dix Mille (10 000) Francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées par incorporation des réserves; - l'agrément des cessions des parts sociales et l'entrée en société d'autres associés; - la transformation de la SARLU Unipersonnelle en SARL, sans création d'une nouvelle personne morale.
DEPOT LEGAL: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 15 mai 2015, sous le n° 15 DA 645.

Fait à Pointe-Noire, le 5 juin 2015

Pour avis et mention,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431 - Tél.: 22 294.13.34/01 018.12.55/05 736.64.64/République du Congo

INSERTION LEGALE

«ALLIANCE MARINE SERVICES, L.P.»

Société de droit du Texas
Siège social: 10575 Katy Freeway, Suite 300, Houston, TX 77024, U.S.A

CREATION D'UNE SUCCURSALE

Aux termes de décision d'ouverture d'une succursale de la société «ALLIANCE MARINE SERVICES, L.P.», en date à Pointe-Noire du 19 mars 2015, déposée au rang des minutes du Notaire soussigné, le 13 mai 2015, enregistré à Pointe-Noire, le 15 mai 2015, folio 084/02 n° 3714; il a été décidé de la création d'une succursale de la société «ALLIANCE MARINE SERVICES», en République du Congo, ayant pour:

ciiale des navires, à la gestion et à la consultation des projets maritimes.

SIÈGE SOCIAL: Le siège de la succursale est domicilié à Pointe-Noire, zone industrielle, derrière la Foire, Boîte postale: 1249, République du Congo.

Fondé de Pouvoir: Monsieur Richard Lucien Maurice MOULET est nommé en qualité de Fondé de pouvoir de la succursale en République du Congo.

DEPOT LEGAL: Au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 22 mai 2015.

RCCM: La succursale est immatriculée au RCCM sous le n° CG/PNR/15 B 392.

Pour avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

C2A Conseils Associés en Afrique Congo
Cabinet de Conseil Juridique et Fiscal
Partenaire STC PARTNERS
327, Avenue Marien NGOUABI, Immeuble SCI les Cocotiers, 1er étage Appt. 102
B.P: 4905, Pointe-Noire/Tél.: 06 953 97 97

SWEDISH MACHINERY AND TRUCKS CONGO (SMT CONGO)

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
Au capital de 10 000 000 F. CFA

Siège Social - Avenue Bayardelle, Impasse Zain Congo-Ambassade Cameroun, Centre-ville/Brazzaville

OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Aux termes du procès-verbal constatant les décisions de l'Associé Unique, en date du 27 mai 2015, de la société SWEDISH MACHINERY AND TRUCKS CONGO S.A.R.L. (SMT CONGO), société immatriculée au RCCM de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/07 B 185, l'Associé unique a décidé de l'ouverture d'un établissement secondaire à Pointe-Noire, sis au quartier Tchimbamba, Arrondisse-

ment n° 1 Lumumba. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal constatant les décisions de l'Associé Unique sous le numéro 15 DA 763 du 04 juin 2015.

Immatriculation secondaire au RCCM de Pointe-Noire, en date du 04 juin 2015, sous le numéro CG/PNR/15 B 420.

Pour avis.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431 - Tél.: 22 294.13.34/01 018.12.55/05 736.64.64/République du Congo

INSERTION LEGALE

«SOCIETE GABONAISE DE SOUDURE INDUSTRIELLE»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration de droit gabonais
Capital social de Francs CFA: Dix Millions (10 000 000)
Siège social: Port Gentil, zone Industrielle OPRAG, Boîte postale: 929
RCS Port Gentil 34/B NIF 797092 E

CREATION D'UNE SUCCURSALE

Suivant Procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration de la «SOCIETE GABONAISE DE SOUDURE INDUSTRIELLE», en date du 17 avril 2015, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 08 mai 2015, enregistré à Pointe-Noire, folio 082/24, n° 3659; il a été décidé de la création d'une succursale de la «SOCIETE GABONAISE DE SOUDURE INDUSTRIELLE» en République du Congo, ayant pour:

De Gaulle, enceinte Deloitte, République du Congo; **Représentant Légal:** Monsieur Vincent Jacky PEREZ est nommé en qualité de représentant de la succursale;

DEPOT LEGAL: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, duquel, la succursale a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le n° CG/PN 15 B 376.

Fait à Pointe-Noire, le 2 juin 2015.

Pour avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire



À PARTIR DE

11.650.000 HT*

DU 18 MAI AU 18 JUIN 2015, VIVEZ LE MOIS DU VÉHICULE UTILITAIRE CHEZ TRACTAFRIC MOTORS CONGO.

Moteur diesel - Longueur benne: 2,785 m - Largeur: 1,630m - PTAC: 3,5 tonnes
boîte de vitesse manuelle à 5 rapports + arrière - cabine 3 places...
1 an ou 25.000km d'entretien gratuit pour chaque véhicule utilitaire acheté + 2 ans de garantie



HYUNDAI
NEW THINKING.
NEW POSSIBILITIES.

*offre à la limite du stock disponible



TRACTAFRIC MOTORS
Congo

Tractafric Motors - Pointe Noire
697 Bd du président Marien NGOUABI
Tel : (242) 05 521 31 32 / 06 665 40 30

Tractafric Motors - Brazzaville
113 av Edith Lucie BONGO ONDIMBA
Tel : (242) 05 09 51 551 / 06 979 93 30

PERSPECTIVES D'AVENIR
 FONDATION
 UNE JEUNESSE QUALIFIÉE POUR UN CONGO EN MARCHÉ

BOURSES D'ETUDE

Denis Christel SASSOU NGUESSO

Destinées aux élèves et étudiants issus de groupes ou de milieux défavorisés

Etudiants
Bac+2
Bac+3

Bacheliers
2015

Je suis étudiant

Je suis bachelier

Retrait et dépôt
des dossiers de candidature
avant le
31 juillet 2015

Pour plus d'informations, nous contacter

4ème étage, Immeuble Yoka Bernard, Rond-point de la coupole
Téléphone: +242 222 81 20 20
E-mail: info@perspectivesavenir.org
www.facebook.com/FondationPerspectivesAvenir

www.perspectivesavenir.org

Pour vos séjours à Pointe-Noire, en famille ou en groupe, une bonne adresse:

La Résidence Rossella.S
74 rue Loumé Quatier MAWATA

Maisons meublées climatisées, TV sur satellite et confortables à proximité de la grande avenue de Mawata.

Pour toute réservation, contactez le
+242 05 557 57 60 / +242 05 553 11 93
Email : so4ltd@hotmail.com

Conférence-débat avec «Le café du savoir»

Mbéri, Mandzimba-Ewango et Noumazalayi-Ilounga face au destin de la Constitution

«Le café du savoir», une association dirigée par le Dr Serges Ikiemi, a organisé, dimanche 7 juin 2015, dans la salle des conférences internationales du Palais des congrès, à Brazzaville, une conférence-débat sur le thème: «Quelle nouvelle République pour le Congo», avec pour point de mire, la question relative au changement ou non de la Constitution du 20 janvier 2002. Le conférencier principal était Me Martin Mbéri, ancien ministre, et comme contradicteur, le Prof Marion Mandzimba-Ewango, et témoignant Joseph Noumazalayi-Ilounga, tandis que la modération était assurée par le Prof Grégoire Lefouoba. On y a, aussi, noté la présence de Benoît Moundelé-Ngollo, écrivain, qui est, actuellement, préfet de Brazzaville.

L'objectif de la conférence-débat organisée par «Le café du savoir» était d'offrir un cadre de libre échange aux intellectuels de tous bords pouvant s'exprimer, librement, sur le débat politique actuel. Dans sa communication, Me Martin Mbéri a partagé sa vision de la nouvelle République qu'il prône, «une République fondée sur le régime présidentiel». Bien qu'une nouvelle République impose une nouvelle Constitution, il a consacré une bonne partie de son exposé sur le changement ou non de la Constitution du 20 janvier 2002. «Les avis divergent au sein de la classe politique congolaise sur un éventuel dialogue citoyen susceptible de créer les conditions d'un consensus politique. Pourtant accepté par toutes les composantes politiques, également par la société ci-

vilaine congolaise, l'ordre du jour ne fait toujours pas l'unanimité au sein de la classe politique. D'un côté, l'opposition qui ne veut débattre que sur la question de la gouvernance électorale et, de l'autre, la majorité qui veut d'un dialogue avec, en toile de fond, les points sur la gouvernance électorale et la question des réformes institutionnelles». D'après l'ancien ministre Mbéri, la question constitutionnelle est caractérisée par le doute et le refus de la sincérité de l'autre. «Cela veut dire que c'est un débat très subjectif. Nous avons mieux à espérer du dialogue, car il nous faut préserver la paix. Si le feu continue à s'allumer entre l'opposition et la majorité, je ne doute pas de la suite. Si, en 2016, nous avons une élection apaisée, démocratique, notre pays prend un bond en avant. Mais si cela



Dr Serges Ikiemi.

se passe mal, nous reculons», a-t-il prévenu. Pour ce faire, il a appelé la société civile à jouer, pleinement, son rôle qui est celui de médiateur, pour que les protagonistes théoriques ou réels en présence trouvent la voie du consensus. Me Mbéri s'est dit favorable à la révision de la Constitution, plutôt qu'au changement. Pour lui, le régime présidentiel est le régime politique idéal. «Il est difficile de défendre le changement, aujourd'hui, dans la mesure où, dans la Constitution, il n'y a aucune modalité qui différencie le changement à la révision. Trouver un compromis, pour consolider le régime présidentiel ou instaurer



Une conférence-débat qui a drainé un grand monde...



... marquant ainsi l'adhésion des populations aux questions politiques actuelles.

un autre régime. On peut amender la loi fondamentale actuelle, pour renforcer le ca-

ractère présidentieliste», a-t-il expliqué. Pour le Prof Marion Mandzimba-Ewango, le débat sur la

Constitution n'a pas sa raison d'être, du moment où cette Constitution a déjà prévu les mécanismes de sa révision, pour «son adaptation à la réalité, pour qu'elle soit pérenne». Il a poursuivi: «Cette Constitution est d'une souplesse incroyable. On peut tellement la modifier, au point même de changer la nature du régime, y compris porter atteinte aux libertés publiques». Mais, selon lui, le problème est ailleurs. «Le problème est dans un changement générationnel. C'est un conflit social et non un problème constitutionnel. Lorsqu'un système politique exclut des instances, les forces politiques réelles, ce régime politique se condamne à un monologue. Ceux qui ne participent pas à l'élaboration de la loi attendent donc de parler dans la rue. En 2002, je disais que nous rentrons dans une Constitution césarienne. Nous nous sommes lancés dans une logique de mutation constitutionnelle qui s'inscrit, en réalité, dans une école de tradition révolutionnaire de 1789», a-t-il dit. Pour sa part, Joseph Noumazalayi-Ilounga est revenu sur son concept de «refondation de la Constitution», en prenant en compte, dans son élaboration, les intérêts des jeunes et des femmes. Et ces derniers doivent participer, activement, au processus de révision de cette loi fondamentale. Puis, s'en est suivi le débat entre l'auditoire et les conférenciers, portant notamment sur les questions relatives à la gouvernance politique, l'autonomisation de la justice, la révision de la Constitution, etc.

Alain-Patrick MASSAMBA

TRIBUNE LIBRE

Dans le monde d'aujourd'hui, la raison du plus fort est toujours la meilleure

Les grandes puissances anglo-saxonnes ont inventé une nouvelle politique applicable aux pays du Sud et aux puissances émergentes: la stratégie de la prévention dans les domaines militaires et économiques. Cette stratégie consiste à déstabiliser les pays où il est possible de faire des profits dans l'espace déstabilisé. Toutes les richesses de cet espace sont commercialisées, en dehors des normes internationales qui régissent et réglementent le commerce. Trois exemples: l'Est de la RDC, l'Irak et la Libye sont là pour le témoigner.

En Irak, ce sont les Américains et les Britanniques qui exploitent et commercialisent le pétrole. En Libye, les Français se sont ajoutés aux premiers, dans un réseau mafieux, en violation du droit international et de la charte des Nations unies. Ils ont instrumentalisé les Tutsi et, ensemble, ont monté une opération qui a abouti à un génocide au Rwanda. C'est une affaire connue de tous, aujourd'hui. Dans la lancée et prétextant poursuivre les génocidaires rwandais en RDC, ils ont occupé tout l'Est de ce pays riche en minerais de tous genres, dont les industries de pointe occidentales ont besoin et les exploitent par Congolais interposés. C'est ainsi que le Rwanda s'est considérablement développé, ces dernières années, grâce aux richesses de la RDC, pays rendu impuissant par les grandes puissances. La menace qui pèse sur les autres Etats d'Afrique centrale (Congo, Angola, Gabon...) ne date pas d'aujourd'hui. Les Anglo-saxons ont toujours caressé l'idée de contrôler l'Afrique centrale, de l'Océan indien à l'Océan atlantique; du Nigeria à la fran-

tière de la Namibie, avec comme cheval de bataille, les Tutsi rwandais. Le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Burundi et la RDC sont considérés comme déjà sous influence anglo-saxonne. Reste l'Angola, le Congo, le Gabon, le Cameroun, la RCA, le Tchad, la Guinée Equatoriale. Dans cet ensemble de pays, se concentrent les richesses naturelles de l'Afrique et du monde, avec de grandes étendues de forêts, une hydrographie qui donne à la sous-région de l'eau en abondance, une flore et une faune des plus enviables. L'Afrique centrale est la sous-région africaine la moins intégrée. Elle constitue le ventre mou et, par la manipulation politique, il est encore possible d'opposer ses dirigeants. Ainsi, à chacun son tour d'aller à l'abattoir, avec, parfois, l'appui ou dans l'indifférence des voisins, qui, pourtant, ne se doutent pas que leur tour arrivera. La stratégie mise en place par les Anglo-saxons va, très bientôt, connaître sa phase d'exécution. Il s'agit, ni plus ni moins, d'un terrorisme d'Etat. Pendant des décennies, les Américains ont organisé des coups d'Etat en

Amérique latine, jusqu'à kidnapper un chef d'Etat anciennement leur allié, qui est gardé, jusqu'à ce jour, dans les prisons des Etats-Unis d'Amérique. Il s'agit de l'ancien président du Panama, Ortega. Il n'était pas question que le communisme s'installe en Amérique. Les mêmes techniques ont été utilisées un peu partout dans le monde, notamment en Afrique. Des moyens colossaux ont été déployés, pour étouffer des révolutions ou destituer des dirigeants anti-capitalistes. Vint une période plus ou moins longue, pendant laquelle, les Etats-Unis d'Amérique ont cessé de jouer, ouvertement et directement, aux gendarmes du monde. A la fin du pouvoir de Bill Clinton et au début du règne de Georges W. Bush, réapparait l'interventionnisme américain direct, soutenu par la théorie du droit d'ingérence pour des raisons humanitaires. Pendant leurs deux mandats successifs, les présidents Georges Bush et Barack Obama ont pratiqué cette politique interventionniste, avec ou non l'appui de la communauté internationale. L'économie étant la base de toute vie dans les Nations, elle détermine les politiques des Etats. Les puissants tentent d'imposer aux petits pays leur conception du monde et leur manière de gouverner. Toutes les raisons sont utiles pour justifier les aventures les plus folles qui ont, par fois, connu des fiascos comme à la baie des cochons, à Cuba, ou comme l'aventure

américaine en Somalie où on avait vu des corps de militaires américains traînés derrière les voitures par les rebelles somaliens. Mais, ces quelques mésaventures, loin de les décourager, ont stimulé leur imagination, pour mettre au point de nouveaux modes opératoires, pour protéger leurs intérêts. D'où le printemps arabe ou encore les balais citoyens de Ouaga. Le téléphone portable est devenu une grande arme dans la nouvelle guerre d'agression des grandes puissances. Les réseaux sociaux véhiculent les messages les plus fous. Des partis politiques, des O.N.g.s de la société civile sont financés et manipulés contre les pouvoirs en place, pour défendre la démocratie et l'alternance à tout prix. Il faut reconnaître que certains comportements des pouvoirs africains leur donnent des prétextes pour agir. Mais, les maîtres de la démocratie doivent savoir que la démocratie ne s'accommode pas avec la violence et que la démocratie n'est pas le régime de la perfection, mais celui qui reconnaît ses erreurs et accepte de les corriger. Qui dit démocratie, dit élection et non insurrection. Toute tendance à prendre le pouvoir par une insurrection est anti-démocratique. Le peuple, lui-même, sait comment remercier les dictateurs, sans intervention extérieure ou des pays tiers. Seul, le dialogue conduit à la recherche du consensus. A défaut d'un consensus, on trouve un compromis. A défaut du compromis, c'est le souverain

primaire qui tranche par référendum. Faire autrement, c'est aller contre les règles démocratiques et rechercher l'affrontement et la violence. Dans le cas de la République du Congo, il est même envisagé une partition du pays en Nord et Sud. Il y aura un Nord-Congo et un Sud-Congo. Pour les Américains qui n'ont jamais eu de colonies, on peut, à tout moment, modifier les frontières héritées de la colonisation, si leurs intérêts le commandent. Ils n'ont pas encore réussi en RDC, mais au Soudan, c'est chose faite. La guerre civile est aux portes du Congo. Il faut multiplier les efforts, au niveau diplomatique, en direction des Anglo-saxons, des Chinois, des Russes, des Japonais, de l'Union européenne, pour désamorcer la bombe. Les Américains tiennent compte des informations qui viennent de leurs services de

base. Il faut les repérer et communiquer avec ces services. Il faut anticiper et mobiliser le peuple contre une nouvelle guerre civile inutile. C'est le moment de parler avec le peuple. Le président de la République doit écouter les chefs de quartiers et la population des grandes agglomérations urbaines, pour connaître le sentiment du peuple profond sur son action, sur ses collaborateurs et recueillir leurs suggestions pour prendre des mesures en phase avec le peuple. Le président de la République a écouté les populations des départements. Il doit, également, écouter celles de la capitale. Le pays a besoin de la paix et de la concorde nationale, pour poursuivre sa reconstruction. Nous sommes conscients que tous les pêcheurs en eau trouble sont aux frontières et, sans doute, à l'intérieur du pays, attendant que les tenants de la ligne dure allument l'étincelle, pour que le feu embrase le pays. A bon entendeur, salut!

ERO

Nouveaux tarifs pour abonnement

	Congo	Autres pays d'Afrique
6 mois		96 Euros
Retrait sur place:	15.600	192 Euros
Expédié:	23.400	
1 an		96 Euros
Retrait sur place:	31.200	192 Euros
Expédié:	46.800	
	France, Afrique Francophone	Amérique-Asie
	91 Euros	100 Euros
	182 Euros	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Célébration de la journée mondiale de l'environnement

La gestion des déchets, un sérieux problème pour la ville de Brazzaville

Prélude à la célébration de la journée mondiale de l'environnement, la direction départementale de l'environnement de Brazzaville a organisé jeudi 4 juin 2015, un focus à la préfecture de Brazzaville, sur la problématique de la gestion des déchets à Brazzaville. Une thématique développée par le Dr Dieudonné Ankara, directeur départemental de l'environnement de Brazzaville la Journée mondiale de l'environnement, la 43^e, a été célébrée, elle, le 5 juin sous le thème: «Sept milliards de rêves. Une seule planète. Consommons avec modération».

Dans son exposé, le Dr Dieudonné Ankara a fait ressortir la difficulté de la gestion des déchets, à Brazzaville, due à l'absence de textes réglementaires en la matière, notamment pour les décharges publiques ou privées contrôlées. A cela s'ajoute le manque de connaissances des populations quant à l'impact des déchets sur l'environnement et la santé humaine. Les déchets sont constitués des effluents, des ordures ménagères, des chutes et des rendus industriels résultant d'un processus de production. Ils sont classifiés en deux catégories, selon leur dangerosité.

A Brazzaville, il y a, selon la classification, des déchets banals provenant des ménages, caractérisés par le carton, déchets alimentaires et déchets verts. Les déchets dangereux ou spéciaux sont issus des sociétés, des usines et des hôpitaux. Dans cette classification on trouve des déchets électroniques et des garages. Pour le Dr Dieudonné Ankara, en dépit des efforts fournis par les autorités municipales, les déchets solides et liquides sont dispersés sur place, brûlés ou transportés vers des décharges sauvages ou encore abandonnés sur la voie publique, au bord des cimetières, ou jetés dans les cours d'eau, arrosant la capitale.

L'intervention rare de certaines associations ne se situe uniquement qu'au niveau de la pré-collecte. La majorité d'opérateurs privés font la collecte et le transport des déchets vers les décharges sauvages de la ville désignées par la mairie, pour lutter contre le phénomène d'érosion des sols. Malheureusement, ce transport des déchets se fait avec des moyens inappropriés. En termes d'élimination, la ville de Brazzaville ne dispose pas d'un décharge contrôlée. C'est pourquoi, les ordures sont déversées dans des ravins un peu partout dans la ville et dans les zones d'érosion.

La décharge sauvage est une accumulation d'ordures apportées clandestinement par des particuliers ou des entreprises dans un endroit non prévu. Dans les décharges sauvages, tous les déchets sont mélangés sans faire un tri. En leur sein se développe les micro-organismes anaérobies, qui décomposent la matière organique en l'absence de l'oxygène. Cette décomposition produit du méthane pouvant s'accumuler dans les poches souterraines, créant, ainsi, un risque d'explosion. Il y a beaucoup de risques de contamination de certaines maladies infectieuses ou zoonotiques de la population par certaines personnes mal intentionnées qui



Barthélemy Okimy et Dr Dieudonné Ankara.

jettent des déchets biomédicaux contaminés dans des décharges sauvages. Au regard de cette situation, le traitement des déchets devient une préoccupation majeure, à Brazzaville, voire même dans les autres villes du Congo. Il faut, donc, créer un système de traitement des déchets digne de ce nom, a-t-il conclu, avant de souligner qu'on observe, timidement, une filière de recyclage des déchets.

Des expériences sur la gestion des déchets ont été présentées, à cette occasion, par quelques sociétés et l'Ong partenaire 381. Celle-ci est spécialisée dans la fabrication des dalettes, à partir des bouteilles plastiques. La société de construction Andra de Gutierrez a mis en place, en son sein, un programme de gestion des déchets, en les triant pour les classer, selon leur catégorie. Aéro va très bientôt mettre en place des incinérations de certaine capacité, pour procéder à l'élimination des déchets, au niveau des aéroports Maya-Maya et Pointe-Noire. La société Oral Lubrifiant va,

aussi, traiter des déchets, en recyclant des huiles usagées. Elle aura une unité implantée au village Ntoula, dans le district de Ngoma Tsé-Tsé (Département du Pool). Toutes ces présentations ont donné lieu à la projection d'un film sur les foyers améliorés ayant des caractéristiques écologique, film réalisé par l'association femmes énergie, dans le cadre de la préservation de l'environnement.

Pour Barthélemy Okimy, secrétaire général de la préfecture de Brazzaville, «le thème choisi, cette année, nous invite à concevoir des solutions, à repenser notre culture de consommation, afin de fonder une société viable, dans laquelle chacun aurait, suffisamment, de quoi vivre, tout en respectant les capacités de régénération de la planète. L'objectif de ce thème est de sensibiliser chaque habitant de la planète qui a un rêve de développement de faire attention sur les impacts que poserait son rêve sur les ressources naturelles.»

Philippe BANZ

Célébration de la 2^e Journée des Clubs, Centres et Associations Unesco

Pour la "Culture de la paix"

Il y a peu, le 28 mai 2015, Brazzaville a célébré la 2^e Journée des Clubs, Centres et Associations Unesco, sous le patronage de Justin Koumba, ancien fonctionnaire de l'Unesco et président de l'Assemblée nationale de la République du Congo.



Cette session, placée sous le thème: «Culture de la paix», a mobilisé plus de 300 personnes venues des Institutions étatiques et privées; des représentants du Système des Nations Unies, des associations de jeunes, des étudiants, etc. Elle a été rehaussée, également, de la présence des professeurs Georges Moyen, ministre de l'enseignement supérieur et président de la Commission nationale congolaise pour l'Unesco, et Charles Binam Bikoï, secrétaire exécutif du Cerdotola (Centre international de documentation et de recherche sur les traditions et les langues africaines), institution inter-Etats de coopération scientifique pour la préservation, la diffusion et la mise en valeur du patrimoine africain, et partenaire de l'Unesco.

Quatre moments forts ont marqué cet événement: la cérémonie d'ouverture au cours de laquelle la médaille de la paix a été décernée au président de l'Assemblée; l'exposition sur les publications diverses de l'Unesco et du Cerdotola; les conférences-débats et les démonstrations artistiques (musique, théâtre) des Clubs Unesco.

La cérémonie d'ouverture agrémentée par le groupe des artistes musiciens «Les trois leaders», un griot et par une pièce de théâtre, a été ponctuée par les allocutions ci-après: les mots de Jules Charles Kouba, président de la Fecasu, de la Représentante de l'Unesco, Mme Ana Elisa De Santana Afonso, du ministre de l'enseignement supérieur en sa qualité du président de la Commission nationale congolaise pour l'Unesco et l'allocution d'ouverture du président de l'Assemblée nationale.

Pendant la cérémonie, dans le cadre du 70^e anniversaire de l'Unesco, un hommage a été rendu à la contribution du Congo à l'Organisation et à l'action menée par des illustres personnalités congolaises, y compris les membres des Clubs, Associations et Centres de l'Unesco.

En signe de reconnaissance, le Bureau de l'Unesco à Brazzaville a remis au président de l'Assemblée nationale, la médaille de l'Unesco Mahatma Gandhi, apôtre de la non-violence (1994).

Après l'ouverture, les officiels et les invités ont visité des stands d'exposition des publications et affiches organisés par l'Unesco et fait la ronde du vernissage de l'exposition «Ecrire la paix».

Dans l'après-midi, les participants ont eu droit à des communications diverses libérées, tour à tour, par le secrétaire exécutif du Cerdotola, de la Fecasu, de la Commission technique du Comité de suivi de convention pour la paix et la reconstruction du Congo, de l'Unesco, de la Commission nationale congolaise pour l'Unesco et du Bureau de l'Unesco de Brazzaville qui a vulgarisé, à cet effet, la stratégie de l'Unesco pour l'éducation.

Viclaire MALONGA

Réseau national des associations des positifs du Congo

Lutter contre la stigmatisation et la discrimination des personnes vivant avec le V.i.h

«Soutenir les personnes infectées par le V.i.h: sida à travers une riposte inclusive». C'est le thème du 13^e Candlelight Memorial, célébré mardi 9 juin 2015, à Brazzaville, par le Renapc (Réseau national des associations des positifs du Congo), en partenariat avec le C.n.i.s (Conseil national de lutte contre le sida) et l'Onusida. Au siège du Renapc, à Moungali, le 4^e arrondissement de la ville capitale, en présence de Benoit Moudi et Valérie Maba, respectivement, directeur exécutif et présidente nationale du Renapc, de la secrétaire exécutive du C.n.i.s, Marie Francke Pुरुhence, ainsi que de plusieurs autres personnalités.

Au menu de cette cérémonie, des allocutions prononcées par la présidente nationale du Renapc et de l'Onusida; l'observation d'une minute de silence en mémoire des personnes décédées du V.i.h-sida; l'allumage des bougies, symbole international de solidarité envers les personnes vivant avec le V.i.h-sida; la collecte des fonds au bénéfice des enfants infectés et le témoignage d'une personne infectée par le V.i.h sur la stigmatisation et la discrimination. Pour la présidente du Réseau national des associations des positifs du Congo, le combat pour l'amélioration de la qualité des personnes vivant avec le V.i.h-sida est

très ouvert dans chaque pays. «Au niveau mondial, deux dates marquent la lutte contre le V.i.h, à savoir, le 1^{er} décembre de chaque année et le 3^e dimanche du mois de mai appelé «Candlelight Memorial». Ainsi, avec la rupture des antirétroviraux et les A.r.v, les personnes vivant avec le Sida meurt de temps à autre. Donc, il faut une solution de rechange, pour éviter les catastrophes», a souligné Valérie Maba.

Le représentant de l'Onusida, partenaire sûr du Renapc, a affirmé que des efforts louables sont consentis par divers partenaires dans la lutte contre le V.i.h-sida et que ces mêmes efforts doivent se poursuivre dans l'améliora-



Les officiels pendant la cérémonie.

tion de la qualité de vie des personnes vivant avec cette pandémie. La France, quant à elle, a mis en place depuis 2013, un projet de lutte contre la tuberculose, en partenariat avec le Ministère de la santé et de la population, pour un montant de 1,6 millions de dollars. Aussi, depuis 2014, un projet d'appui à la lutte contre le Sida estimé à 20 millions de dollars a été mis en œuvre par la Croix-rouge française et douze associations congolaises, avec le concours du Sep/

C.n.i.s. Pour ces deux projets, le gouvernement du Congo contribue, en achetant et en distribuant les médicaments contre le Sida (A.r.v et antibiotiques), les médicaments contre la tuberculose, ainsi que les réactifs et les diagnostics intrants comme les préservatifs masculins et féminins. La France appuie, de son côté, le secteur de la santé au Congo, grâce au financement du fonds mondial contre le Sida, la tuberculose et le paludisme. Depuis 2003, le Congo a bénéficié

d'un montant de 70 millions de dollars, soit 35 milliards de F. Cfa, pour mener à bien les actions de santé. Signalons que le Candlelight Memorial est un événement célébré, chaque année, par les militants et membres du public, pour exprimer leur soutien, manifester leur solidarité à ceux qui sont infectés par le virus et rendre hommage aux personnes décé-

dées des causes liées au V.i.h-sida. C'est en effet, depuis 1983, qu'est célébré le Candlelight Memorial, événement regroupant plus de 1.200 organisations, sous le leadership du réseau mondial des personnes vivant avec le V.i.h. Aujourd'hui, 115 pays, y compris le Congo, célèbrent le Candlelight Memorial.

Pascal BIOZI KIMINOU

AVIS DE RECRUTEMENT

Une importante institution financière recherche, pour ses besoins, les candidats répondant aux critères ci-dessous.

Titre du poste: Assistant Ressources Humaines

Lieu d'affectation: Pointe-Noire ou Brazzaville

Nature du Contrat: Contrat de travail à Durée Indéterminée

Superviseur: Chef de Département Ressources Humaines

Objet du poste: Sous la supervision du Chef de Département Ressources Humaines, le titulaire de ce poste aura pour mission de:

- S'occuper de la formation, du recrutement et de la gestion de la performance;
- Identifier les besoins de formation, les analyser en liaison avec le Chef de Département;
- Ressources Humaines et en fonction des objectifs visés par la Direction Générale de la Banque;
- Concevoir le plan de formation annuel;
- Identifier les entités et personnes ressources pour l'animation des thèmes de formation;
- Assurer les tâches administratives liées à la

formation: programmation des séances, constitution des groupes à former, production du rapport de formation;

- Proposer et suivre les programmes des formations des nouvelles recrues;
- Gérer les outils d'évaluation du personnel et veiller l'évaluation périodique du personnel par les Supérieurs hiérarchiques;
- Gérer les recrutements: Publication des offres, sélection des candidats;
- Assurer la gestion des stages (académique, apprentissage, pré-emploi);
- Gérer les permissions et absences et produire un rapport mensuel sur l'absentéisme;
- Assurer l'intérêt des autres membres de l'équipe RH;
- Exécuter toutes autres tâches qui seraient confiées par le Chef de Département.

Profil du candidat:

- Homme/femme, 35 ans au plus;
- Bac+3 en Management des Ressources Humaines, Droit, Sciences Economiques;

- 02 ans d'expérience minimale dans un organisme professionnel reconnu et à un poste similaire;
- Bonne connaissance des logiciels de bureautique (Microsoft Word, Excel, Powerpoint, Outlook ...);

- Une bonne connaissance de l'Anglais serait un atout;
- Capacité à travailler sous pression et de façon autonome.

La date limite de candidature est fixée au 20 Juin 2015.

Lieu de dépôt des candidatures: ONEMO Pointe-Noire et Brazzaville.

Les candidatures par mail seront envoyées à l'adresse suivante:

drhrecrtement72@gmail.com

Composition du dossier:

- lettre de motivation,
- CV détaillé
- Récépissé ONEMO

AVIS DE RECRUTEMENT

Une importante institution financière recherche, pour ses besoins, les candidats répondant aux critères ci-dessous.

Titre du poste: Chef de Département Ressources Humaines

Lieu d'affectation: Pointe-Noire

Nature du Contrat: Contrat de travail à Durée Indéterminée

Superviseur: Directeur Général

Objet du poste: Sous la supervision du Directeur Général, le titulaire de ce poste aura pour mission de:

- Assurer la gestion du recrutement et de la mobilité du personnel (mutations, promotions, licenciements, retraites);
- Mettre en place et gérer les outils de gestion prévisionnelle du personnel;
- Mettre en place et gérer les outils d'évaluation en personnel;
- Veiller à l'évaluation périodique du personnel par les différents responsables concernés;
- Exploiter les résultats des évaluations périodiques du personnel en relation avec la politique de promotion et de rémunération de la Banque;
- Assister la Direction générale et les directions opérationnelles dans la définition des missions assignées aux fonctions;
- Analyser l'évolution et les besoins futurs de l'entreprise;
- S'informer des niveaux de rémunération dans la profession;
- Etudier et proposer les systèmes de rémunération;
- Proposer les ajustements de salaire;
- Préparer les éléments pour le calcul de la paye du personnel;
- Organiser les congés payés en accord avec les responsables de fonctions;
- Organiser les horaires de travail;
- Veiller au respect de la législation du travail, de la convention collective des banques et assurances, du statut du personnel et du règlement intérieur;
- Proposer et veiller à l'adaptation des textes (règlement intérieur, Grille salariale, élément de calcul des cotisations sociales et fiscales,

etc.) par rapport à l'évolution de la législation de travail et aux conventions;

- Représenter la société auprès de l'Inspection du Travail, des Services de la Main d'oeuvre et tout organisme social;
- Superviser et établir les différentes déclarations réglementaires;
- Veiller à la protection juridique des agents dans la Banque;
- Mettre en place une politique de formation en adéquation avec la politique générale et la politique sociale du Groupe;
- Identifier et analyser les besoins de formation;
- Coordonner l'établissement du plan de formation pluriannuelle de la société au niveau de chaque fonction et en assurer le suivi;
- Mettre en place des outils d'évaluation de la formation;
- Assurer des relations avec les fournisseurs de prestations (cabinets et autres structures) liées à la formation;

- Etre responsable de l'amélioration des conditions de travail de la Banque en relation avec la Direction Générale;
- Veiller au respect des normes d'hygiène et de sécurité;
- Proposer des ajustements pour les avantages sociaux;
- Initier des actions d'oeuvres sociales à l'endroit du personnel;
- Gérer les régimes de retraite et de prévoyance dans la Banque;
- Veiller à une bonne circulation de l'information (ascendante et descendante);
- Proposer et mettre en place tous moyens permettant la diffusion interne des informations sur le personnel et l'entreprise;

- Concevoir et veiller à la mise en oeuvre de tous moyens et actions visant à faciliter les relations entre la Direction Générale, les Directions opérationnelles et les salariés;
- Gérer, organiser et coordonner le plan de développement de la communication, pour pro-

mouvoir l'identité et l'image de marque de la Banque;

- Planifier et organiser les réunions mensuelles de la Direction RH avec les partenaires sociaux (syndicats, représentants du personnel);
- Planifier et organiser les divers Comités: Comité d'hygiène et de sécurité sociale (CHS) et comité des Ressources Humaines (CRH);
- Organiser les relations sociales, notamment en créant un climat de travail plus favorable et en garantissant le respect des règles et conventions internes;
- Organiser, animer, coordonner et contrôler les activités et tâches de la Direction;
- Elaborer les budgets de fonctionnement de la Direction et veiller à leur mise en oeuvre;
- Gérer les moyens humains et logistiques de la Direction.

Profil du candidat:

- Homme/femme, 35 ans au plus;
- Bac+3/4 en Management des Ressources Humaines, Droit, Sciences Economiques;
- 05 ans d'expérience minimale dans un organisme professionnel reconnu;

- Bonne connaissance des logiciels de bureautique (Microsoft Word, Excel, Powerpoint, Outlook...);

- Une bonne connaissance de l'Anglais serait un atout;
- Capacité à travailler sous pression et de façon autonome.

La date limite de candidature est fixée au 20 Juin 2015.

Lieu de dépôt des candidatures: ONEMO Pointe-Noire et Brazzaville

Les candidatures par mail seront envoyées à l'adresse suivante:

drhrecrtement72@gmail.com

Composition du dossier:

- lettre de motivation;
- CV détaillé;
- Récépissé ONEMO

Focus du P.r.c.c.e (Projet de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales)

Le secteur privé national: un rôle et une place prépondérante dans l'économie congolaise

Un regard rétrospectif sur l'évolution de l'économie du Congo permet de s'apercevoir que les politiques mises en œuvre jusqu'au début de la décennie 90, ont présenté les limites de la gestion publique ou étatique de l'économie du pays. Aussi, dans une vision prospective intégrant les exigences du contexte mondial, l'Etat congolais a opté, dès 1991, pour une économie libérale, avec le secteur privé comme base du développement. L'environnement du secteur privé est en cours d'amélioration et de plus en plus, son impact sur l'économie s'affirme.

Dans son P.n.d (Plan national de développement 2012-2016), le Gouvernement congolais prend en ligne de compte les réformes structurelles et juridiques permettant de créer un environnement favorable aux affaires et, donc, au développement du secteur privé. Ce, à travers la libéralisation de l'économie nationale, concrétisée par plusieurs lois, décrets et codes pris au début de la décennie 2000. Ces textes légaux consacrent, pour certains, la privatisation des entreprises publiques, pour d'autres l'ouverture des capitaux aux privés ou encore la libéralisation des secteurs d'activités entiers. A l'exemple de la loi 16-2000 portant code forestier, les lois 13-2003 et 14-2003 portant codes de l'eau et de l'électricité, le code minier de 2005, etc. Le Gouvernement congolais s'attèle à enrichir cet arsenal juridique à travers d'autres lois pour protéger et favoriser l'entrepreneuriat ou le secteur privé.

Champ d'action et structuration

De ce fait, le champ d'action du secteur privé congolais est donc très large. Il concerne aussi bien le secteur primaire, le secondaire que le tertiaire, et quasiment dans toutes les filières: le pétrolier et parapétrolier; l'agriculture; la pêche et l'élevage; l'industrie; les B.t.p (Bâtiment et travaux publics); les mines; l'exploitation forestière; le commerce général, etc. Avec la présence des filiales de groupes internationaux et aussi de petits privés nationaux, qui sont constitués en petites, moyennes et grandes entreprises.

Parmi les leaders, on citerait entre autres: la société Total dans le secteur pétrolier, Bouygues pour le parapétrolier, Saris (Groupe Sombia) dans l'agro-industrie, l'allemand Ifo (Groupe Danzer) dans l'exploitation forestière, ou encore les sociétés internationales et/ou multinationales de téléphonie mobile, etc. La majorité des entreprises, du moins celle du secteur formel, sont regroupées dans des associations professionnelles, autour soit des Chambres de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers, soit au sein d'Unicongo (Union patronale et interprofessionnelle).

Mais, la structuration du secteur privé congolais est assez atypique, dans ce sens qu'elle se présente comme une pyramide inversée. C'est-à-dire, un secteur primaire faible avec une agriculture qui attend encore son décollage, un secteur secondaire avec une industrie encore embryonnaire et le secteur tertiaire beaucoup plus développé, avec plusieurs services, dans le commerce, les banques, les assurances, la logistique, les télécommunications, le transport, etc. Entendu que l'ensemble du système est tiré par le secteur pétrolier et connexe.

Il y a donc encore beaucoup de places et d'opportunités à saisir pour les porteurs de projets d'entreprise. D'ailleurs, au regard de la note de conjoncture publiée par le Ministère en charge de l'économie, pour la période du premier trimestre 2014, la situation du secteur privé congolais fait plutôt place à l'optimisme.

Création de la richesse

En effet, il apparaît qu'à court terme (2015-2016) et selon des projections statistiques, l'ensemble du secteur privé devrait connaître une évolution perceptible et répondre tant soi peu favorablement à la création de la richesse.

Ainsi, au cours de la période sus citée, le secteur primaire, dans son ensemble, devrait connaître une croissance portée par les branches de l'agriculture, la pêche et l'élevage, avec une hausse d'un peu plus de 5%. Dans cet élan, l'exploitation forestière devrait afficher une croissance de 3,5%, à la fin de cette année. Les activités du secondaire, tirées par les manufactures, seront elles aussi en croissance et

atteindre 13,4%. Et à quelque chose près, dans la même portion, pour la branche des eaux et électricité. Quant au secteur tertiaire, sa croissance bien que timide est confirmée pour l'année en cours. Les prévisions affichent 11,4% pour les branches du commerce, hôtel et restauration; 14,3% pour les transports et télécommunications tirés par l'entrée imminente en fonction de la fibre optique nationale. Enfin, les services dits non-marchand ne seront pas mal lotis non plus.

En définitive, et au-delà de l'action du secteur public, c'est plutôt grâce à l'action du secteur privé que les perspectives économiques du Congo affichent une croissance à 9,3% pour cette année. Cette croissance est entretenue, dans une large mesure, par la demande intérieure, que devra satisfaire le secteur privé.

Contribution à la création d'emplois

Les statistiques les plus récentes et disponibles démontrent qu'en dehors des recrutements de la Fonction publique, le secteur privé contribue, très significativement, à la création d'emplois. Au premier semestre de l'année dernière (2014), la situation a été caractérisée par une augmentation du nombre d'emplois de 8,4%, en comparaison à la même période de l'année précédente. Toutefois, il faut nuancer ce chiffre, puisqu'il a une dynamique à la fois pour les emplois permanents et temporaires.

Par ailleurs, il faut relever que le secteur privé congolais est tout de même marqué par une situation qui attend d'être assainie. Il s'agit de la présence d'un secteur informel très dynamique. Selon l'Unicongo, l'informel représente environ 60% des activités du commerce général. Ce qui fausse considérablement le jeu de la concurrence et du développement du secteur privé national. A cela, il faut ajouter le climat des affaires qui attend d'être amélioré. Le Congo traîne en queue de peloton du classement mondial «Doing Business».

Etude de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI

Notaire

Immeuble DABO, 3e étage, avenue de la Paix

En face de La Congolaise de Banque de Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
B.P: 13.273/ Tél.: (242) 05 522.96.23/ 06 952.17.26/E-mail: skymbassa@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE CONTRACTING AND MANAGEMENT SERVICES

En abrégé «CMS»

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA

Siège social: 1er niveau Immeuble City Center, centre-ville, Brazzaville, République du Congo

RCCM: 08 B 1166

DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé portant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, déposé au rang des minutes de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, enregistré à Brazzaville Poto-Poto, le 02 avril 2015, l'associé unique de la société CONTRACTING AND MANAGEMENT SERVICES, en abrégé «CMS», société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de un million (1.000.000) Francs CFA, dont le siège social est sis au 1er étage, Immeuble City Center, centre-ville, Brazzaville, République du Congo, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM/CG/BZV/08 B 1166, a décidé de la dissolution

anticipée de la société, pour défaut de fonctionnement, depuis sa création, ce, suite aux problèmes liés à sa gestion.

En conséquence de cette dissolution, le patrimoine de la société CONTRACTING AND MANAGEMENT SERVICES, en abrégé «CMS», est transmis à l'associé unique sans qu'il y ait lieu de liquidation.

Dépôt légal a été effectué, le 02 avril 2015, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro 15 DA 315.

Pour insertion légale,

Maître Sylvert Bérenger
KYMBASSA BOUSSI

IN MEMORIAM

Colonel ONDZIEL BANGUI
Henri Silvére

(15 Juin 2009 - 15 Juin 2015)

6 ans d'absence!

Le Seigneur nous t'avait
donné pour notre joie.

Le Seigneur t'a rappelé
pour Sa plus Grande
Gloire.

Que Sa lumière sans déclin
illumine ton âme
pour l'Eternité!
Nous ne t'oublions pas.

Repose en paix.

Que Dieu nous
bénisse!

Maître Julienne ONDZIEL GNELENGA



Niari-Justice

Prestation de serment refusée

Dolisie, 9 juin, vingt-cinq agents de l'économie forestière exerçant à Sibiti, dans le département de la Lékoumou, se sont vu refuser la possibilité de prêter leur serment de début de carrière, au tribunal de grande instance de Dolisie. Au motif que cette structure judiciaire n'a pas compétence territoriale de traiter les affaires qui concernent la juridiction du département de la Lékoumou.

Aborder par l'A.c.i (Agence congolaise d'information), dans l'enceinte du Palais de justice de cette ville, les intéressés ont fait savoir qu'ils avaient préféré payer 36.000 F. Cfa pour les frais d'étude des dossiers et de prestation de serment au tribunal de Dolisie, contre 100.000 F. Cfa que le tribunal de grande instance de la Lékoumou leur avait exigés, alors que la même prestation coûte entre 10.000 et 15.000 F. Cfa, à Brazzaville.

Ils ont exprimé leur étonnement sur les écarts constatés sur les mêmes prestations et leur indignation sur l'attitude du tribunal de Dolisie qui aurait pu, les informer, à l'issue de l'étude du dossier, au lieu de leur faire causer les dépenses de déplacement pour les convier à la cérémonie de prestation de serment. Ce serment, a-t-on appris, est conforme aux dispositions réglementant le code forestier qui stipule à l'article 112 que ces agents, avant d'entrer en fonction, doivent prêter serment devant la juridiction de la localité où ils vont exercer. Par ailleurs, il engage la responsabilité des agents dans l'usage des armes à feu, la constatation des infractions réelles et la saisie des produits forestiers illégaux.

(Tiré de l'A.c.i)

ANNONCE

Magasins et appartements à louer dans un immeuble neuf Sis 79, rue BAYONNE, Quartier Bacongo (En face du Marché TOTAL).

Contactez le 06 699 47 33/05
799 47 33/05 553 11 93

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



REPUBLIQUE DU CONGO
Siège Social et Direction Nationale/BRAZZAVILLE
Tél.: 222 81.10.81 - 22 281.11.54 - B.P.: 126
E-mail: beachzv@beac.int
Service Gestion Administrative des Marchés.
Affaires Juridiques et Contrats

AVIS D'APPEL D'OFFRES/NATIONAL/OUVERT N°002/BEAC/ POINTE-NOIRE/2015

«POUR TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES VESTIAIRES ET REfectoire
DU SERVICE EMISSION MONETAIRE EN R+1 DE L'AGENCE BEAC
POINTE-NOIRE»

1 - La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a prévu, dans son budget en cours d'exercice, de réaliser les travaux de réaménagement des vestiaires et réfectoire du Service Emission Monétaire en R+1 de l'Agence de Pointe-Noire.

2 - A cet effet, elle lance le présent appel d'offres national ouvert, en vue de la réalisation desdits travaux.

3 - Le processus de sélection se déroulera conformément aux procédures en vigueur à la BEAC.

Les candidats intéressés et remplissant les conditions requises peuvent examiner, acheter et retirer le dossier d'Appel d'Offres, à l'adresse indiquée ci-dessous, entre 09 heures et 12 heures, les jours ouvrés, moyennant le

paiement d'une somme non remboursable de F. CFA 150 000 (cent cinquante mille). Le paiement devra être effectué en espèces.

4 - Les offres, exclusivement en support papier, doivent être présentées en trois (03) exemplaires, dont un (01) original et deux (02) copies, sous plis fermés, cachetés et déposés contre récépissé au Secrétariat du Service Gestion, Budget et Protocole, porte n°003, Rez-de-chaussée de l'immeuble de l'Agence BEAC Pointe-Noire, au plus tard, le lundi 22 juin 2015, à 09 heures précises. L'enveloppe devra porter la mention «AVIS D'APPEL D'OFFRES/NATIONAL/OUVERT/N°002/BEAC/POINTE-NOIRE/2015», à l'adresse ci-après:

Banque des Etats de l'Afrique Centrale,

Agence de Pointe-Noire, 09 rue MBENA (Rond-point Tribunal de Grande Instance), Téléphone: 06 672 75 74 et 06 672 75 75.

Les offres reçues après le délai fixé ci-dessus seront rejetées.

5 - L'ouverture des plis se fera en une séance publique.

L'ouverture des offres techniques et financières aura lieu au siège de l'Agence, à l'adresse mentionnée ci-dessus, le lundi 22 Juin 2015, à 13 heures précises, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y être présents.

Fait à Brazzaville
Le Directeur National



Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
Siège social : 32-38 Av Jean Jaurès DAKAR SENEGAL - B.P : 3144
Tél. : (+221) 33 849 66 00
Représentation au CONGO – B.P : 218 Tél. /Fax : (+242) 05 377 95 58
- Brazzaville

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

REPRESENTATION DE L'AGENCE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION
AERIEENNE EN AFIRQUE ET MADAGASCAR EN REPUBLIQUE DU CONGO

Date: 12 Juin 2015

AON N° 2015/ 1301/ASECNA/DEXR/DEXRO/IGC/CO/02

1. La Représentation de l'ASECNA auprès de la République du CONGO a prévu, dans le cadre de son budget d'investissement, des crédits, afin de financer les Travaux de réhabilitation et Extension du bâtiment SLI de Pointe-Noire.

2. La Représentation de l'ASECNA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous plis fermés pour la réalisation des Travaux relatifs à la réhabilitation et l'Extension du bâtiment SLI de Pointe-Noire.

3. Les personnes physiques ou morales intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres dans les bureaux du Chargé de Maintenance IGC de la Représentation de l'ASECNA – B.P: 218, à l'aéroport Maya-Maya, Brazzaville, Téléphone: (+242) 05 377 95 60/05 377 95 19.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres, en format électronique, pourra être retiré gratuitement, à la Représentation de l'ASECNA, B.P: 218, à l'aéroport Maya-Maya, Brazzaville. Il sera remis au soumissionnaire ou à son représentant désigné, dans une

clé USB leur appartenant.

5. Toutes les offres doivent être déposées à la Représentation de l'ASECNA, B.P: 218, à l'aéroport Maya-Maya, Brazzaville, Téléphone: (+242) 05 377 95 58, au plus tard, le 13 Juillet 2015, à 12 heures précises, et être accompagnées d'une garantie d'offre ou de soumission d'un montant au moins égal à deux pour cent (02%) du montant de l'offre.

6. Les offres demeureront valides pour une durée de 240 jours, à partir de la date d'ouverture des plis fixée au 13 Juillet 2015, à 13 heures précises.

7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 13 Juillet 2015, à 13 heures précises, dans la salle de réunion de la Représentation de l'ASECNA, à l'aéroport Maya-Maya, à Brazzaville – B.P: 218, à Brazzaville.

Le Représentant de l'ASECNA,

Louis BAKIENON

C2A Conseils Associés en Afrique Congo
Cabinet de Conseil Juridique et Fiscal
Partenaire STE PARTNERS
327 Avenue Marien NGOUABI, Immeuble SCI les Cocotiers, 1er étage Appt. 102
B.P: 4905, Pointe-Noire
Tél.: 06 953 97 97

CONGO TARPON SAFARIS (COTARSAF)

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
(SOCIETE EN LIQUIDATION)

Au capital de 1 000 000 F. CFA

Siège Social: 23, Avenue du Dr Denis LOEMBA, au Cabinet d'Avocats GOMES, Centre-ville, Pointe-Noire

DISSOLUTION DE LA SOCIETE ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

Aux termes du procès-verbal constatant les décisions de l'Associé Unique Gérant en date du 31 mars 2015, de la société CONGO TARPON SAFARIS (COTARSAF), Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 1.000.000 F. CFA, sise au 23, avenue du Dr Denis LOEMBA, au Cabinet GOMES, immatriculée au RCCM de Pointe-Noire sous le numéro CG/PNR/11 B 2632, l'Associé unique décide de la dissolution anticipée de la société, pour cause de non réalisation de son objet social et de sa mise en liquidation.

L'Associé Unique Gérant décide, en outre, de la mise en liquidation de la société.

Monsieur Robert William Alan

LEWIS, associé unique gérant, demeurant au 23, avenue du Dr Denis LOEMBA, au Cabinet GOMES, est désigné comme liquidateur.

Toute correspondance, tous les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation au 23, avenue du Dr Denis LOEMBA, au Cabinet GOMES.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal constatant les décisions de l'Associé Unique sous le numéro 15 DA 757 du 02 juin 2015.

Modification du RCCM de Pointe-Noire en date du 02 juin 2015.

Pour avis.

Rencontre littéraire à l'I.f.c de Brazzaville

Hommage à Lutumba Simaro, le dernier dinosaure vivant de l'O.K Jazz

L'I.f.c (Institut français du Congo) de Brazzaville a abrité, samedi 13 juin 2015, la cérémonie de présentation officielle du livre n°4 de la série «Rétro: histoire et mémoire». Celui-ci a été consacré au «poète-musicien Lutumba Simaro: itinéraire et univers musical». Cet échange littéraire autour de l'illustre Simaro, présidé par Mfumu, directeur éditorial de la revue «Rétro: histoire et mémoire», a connu la participation de plusieurs contributeurs, parmi lesquels: le Prof Charles Nkounkou, enseignant-chercheur de philosophie à l'Université Marien Nguabi, et Bouetoum Kihindou, littéraire. C'était en présence de Son Excellence, ambassadeur du Gabon au Congo, Barthélemy Ongayi, des chercheurs dans le domaine musical, des mélomanes et de Marcel Kouyena Mouzita, l'unique artiste musicien présent à cette rencontre.

Publié en 2015, aux Ateliers Beaudley, le dernier numéro de «Rétro, histoire et mémoire» compte 213 pages, réparti en plusieurs articles, dont: Lutumba Simaro: l'homme et son œuvre; Biographie de Lutumba Simaro; Discographie de Lutumba Simaro; Lutumba Simaro, poète sans nul doute, etc. A entendre Mfumu, par cette revue, ses responsables entendent créer un pont symbolique entre les deux rives du Congo, et permettre à la culture qui unit les deux pays de pouvoir s'exprimer, à travers l'écrit. Car, a-t-il dit: «Les verbes s'envolent, les écrits restent». Et donc, l'ensemble des documents mis à la disposition de la postérité lui permettront de «continuer ce travail de recherche sur notre musique qui, avant toute chose, avant le pétrole, est ce par quoi le Congo est connu», a-t-il renchéri. En outre, le choix porté sur Lutumba a été justifié par Mfumu: «A 76 ans d'âge, Lutumba



Lutumba Simaro

Simaro est le dernier dinosaure vivant de l'orchestre O.K Jazz. Je pense qu'il est important de parler des grands noms de la musique des deux Congo, avant qu'ils ne meurent». Pour le Prof Charles Nkounkou, qui a traité de «Maloba ya Bohulé», dans ce 4^e numéro de la Revue: «J'estime,



Mfumu dédicant son livre.

tout simplement, que Maloba ya Bohulé est une chanson extraordinaire, l'extraordinaire, qui ne vient pas tant du contenu. C'est la déploration de la disparition de Bohulé. Ce qui est extraordinaire, c'est la méthode, le genre que Lutumba met en œuvre. Officiellement, il s'agit du testament. Un texte qui consigne les dernières volontés du disparu. Mais, à réécouter Testament ya Bohulé, il n'y a rien qui renvoie au testament, mais il y a par contre la mise en œuvre d'un procédé poétique, rhétorique qui est absolument inédit. Lutumba demande à Bohulé, qui vient de disparaître, de parler, de raconter la vie des vivants aux morts. Tel a été le procédé utilisé par Mgr Ernest Kombo, lors des obsèques de Mgr Batantou». Lutumba poète, parce qu'il a inventé un nouveau genre poétique, a-t-on appris.

Bouetoum Kihindou, qui a écrit: «Lutumba Simaro, poète sans doute, philosophe assurément», pense: «L'art poétique, Lutumba l'a maîtrisé, de bout en bout. On s'aperçoit, en outre, que derrière le poète, il y a un sage. Et au lieu de sachant, j'ai préféré dire philosophe». Seulement voilà, au cours de l'échange, les différents intervenants ont convenu qu'il serait très tôt de parler d'une philosophie africaine dans les compositions de Lutumba. Car bien de pistes restent encore à explorer. Ainsi que l'a reconnu Mfumu: «Il y a, dans ce livre, une série de thématiques liées à plusieurs chansons. La sagesse africaine émaille toutes les chansons de Simaro, mais ce n'est pas pour autant qu'il soit philosophe».

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

I.f.c (Institut français du Congo)

Jean-Yves Ollivier a présenté son film «Complot pour la paix»

Mercredi 3 juin 2015, à l'I.f.c (Institut français du Congo), à Brazzaville, Jean-Yves Ollivier, homme d'affaires français, passionné de la paix, a présenté son film documentaire qui, comme l'indique le titre, dévoile «le complot» ayant conduit à la libération de Nelson Mandela, à l'issue d'une négociation scellée par le protocole de Brazzaville du 13 décembre 1988, qui a apporté la paix à l'Afrique australe et ouvert la voie à la nouvelle Afrique du sud. C'était en présence des ambassadeurs de France, Jean-Pierre Vidon, et des Etats-Unis, Stephanie Sullivan, ainsi que de plusieurs autres acteurs politiques et diplomates accrédités au Congo.



Jean-Pierre Vidon et Jean-Yves Ollivier.



L'auteur de «Complot pour la paix», lors de l'échange avec le public.

Première diffusion du genre, auprès du grand public brazzavillois, ce film projeté dans la capitale congolaise a, d'après son instigateur, une connotation un peu particulière. Car, Brazzaville a joué le rôle essentiel et déclencheur, non seulement de l'indépendance de la Namibie, du retrait des troupes cubaines et sud-africaines blanches de l'Angola, mais a également ouvert la voie à la fin de l'apartheid. Jean Yves Ollivier, instigateur de ce complot, était, en effet, jeune diplomate affecté en Afrique du Sud, en 1977, et avait connu l'apartheid. Celui-ci a, en outre, affirmé que c'est Brazzaville qui a servi de face pour le déconchage de la situation avec pour conséquence la libération de Mandela. «Le complot» retrace, par ailleurs, une action déterminante qui a amené, à la fin des années 80, pour faire bouger les lignes en Afrique australe, mais aussi, il met en relief le complot qui a permis, pour la première fois, de casser la guerre froide. « Ici, à Brazzaville, sous le contrôle du président Denis Sassou-Nguesso, on a vu, pour la première fois, les Américains et les Cubains s'asseoir à une même table et signer un même document», a fait savoir Jean Yves Ollivier. Pour une petite histoire, ce documentaire d'une heure a été projeté, le 26 février dernier, à l'occasion du 25^e anniversaire du Protocole de Brazzaville, au siège des Nations unies. En présence des chefs d'Etat congolais, sud-africain, togolais, de plusieurs Prix Nobel de la paix et de nombreux acteurs politiques, diplomatiques et sécuritaires de l'époque. Et, ce film a été retenu et inscrit, le 26 mai 2015, aux archives officielles des Nations unies.

Espérance NDANGABALI (Stagiaire)

Semaine de la langue russe

Des poèmes d'Alexandre Pouchkine seront traduits en lingala et kituba

La nouvelle a été officialisée par Sergey Belyaev, directeur du Centre culturel russe de Brazzaville, mardi 9 juin 2015, à Brazzaville. Au cours de la célébration de la Semaine de la langue Russe et de l'anniversaire d'Alexandre Pouchkine, né le 6 juin. Une commémoration qui a duré une semaine.

Qualifié de «soleil de la Russie», pour avoir participé à la modernisation de la langue russe, Alexandre Pouchkine est mort à fleur d'âge: 35 ans. Mais «les écrivains et poètes ne meurent pas. Ils vivent à travers leurs écrits», dit-on. Tel est le cas de ce grand versificateur russe. «Pouchkine n'a pas achevé son œuvre, mais reste une figure importante de la langue contemporaine russe. La maîtrise de la langue russe donne la possibilité d'accéder à la connaissance de la culture russe. Nous mettons à disposition notre salle à tous ceux qui apprennent la langue russe. Le Russe fait partie des cinq langues internationales les plus parlées. Il y a les langues internationales, mais il faut aussi parler les langues nationales. Il y a beaucoup de langues en République du Congo. Mais, c'est bien que les langues nationales (Kituba et lingala) soit valorisées», pense Sergey Belyaev. Le directeur du Centre culturel



Alexandre Pouchkine.

russe espère qu'avec la retranscription des textes de Pouchkine en lingala et kituba, les Congolais apprendraient mieux son œuvre impénétrable. Cause: barrière linguistique. Il revient aux enseignants et à l'inspecteur de la langue russe (Marcel Bantsimba) de concrétiser



La visite du buste de Pouchkine sur l'allée de la mémoire.

l'initiative des autorités russes. Dans le but d'une inter-culturelité. «Aujourd'hui, je dois ce que je suis, grâce à la langue russe», témoigne, par ailleurs, Roger Kandza, administrateur au Centre culturel russe. Un modèle à suivre pour les étudiants à qui le C.c.r a remis des certificats de fin d'apprentissage du russe, après un cycle de formation de trois ans (2012-2015). Parmi eux, les six boursiers qui s'envoleront, prochainement, pour la Russie. Un dépôt de gerbe de fleurs très symbolique et quelques photos souvenirs, comme

pour finir la fête. Une fois terminées les activités au C.c.r, Sergey Belyaev est allé, en compagnie des agents de ce centre, des professeurs de la langue russe et d'élèves apprenant cette langue, visiter le buste d'Alexandre Pouchkine qui siège sur «L'Allée de la mémoire». Une sente où trônent d'une paroi à l'autre des personnalités, comme les défunts présidents Nelson Mandela (Afrique du Sud) et Abraham Lincoln (Etats-Unis d'Amérique). Des hommes qui ont contribué au développement de l'Afrique.

Horde! BIAKORO-MALONGA

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

Coopération Union Européenne-Congo

Des responsables des structures d'accompagnement entrepreneurial formés sur les guichets «Chèque service» par le P.r.c.c.e



Dans le cadre du 10^{ème} Fed (Fonds européen de développement), l'Union européenne et la République du Congo ont mis en place le P.r.c.c.e (Programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales) dont le C.d.e (Centre pour le développement de l'entreprise) est l'agence technique d'exécution pour les deuxième et troisième composantes. L'objectif global de ce programme est de contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie congolaise, par la diversification du tissu entrepreneurial et le perfectionnement de l'environnement dans lequel évolue le secteur privé. Une des spécificités du P.r.c.c.e est la mise en œuvre des politiques sectorielles et un environnement favorable au développement des P.m.e (Petites et moyennes entreprises) et des T.p.e (Très petites entreprises), en les soutenant de manière durable.

Un des mécanismes envisagés par le P.r.c.c.e pour le soutien au développement des P.m.e et T.p.e est la mise en place des guichets «Chèque service». Ce dispositif vise à inciter cette frange d'entreprises et les créateurs d'entreprises à recourir aux prestataires de services non financiers, pour satisfaire leurs besoins en formation et appuis-conseils, en vue d'améliorer leurs performances. Le dispositif est basé sur une subvention partielle du coût d'une gamme de services standard à fournir par des prestataires professionnels préalablement agréés. Pour une exécution efficace de ce dispositif dont le démarrage des activités est imminent, le P.r.c.c.e a lancé, au courant du mois de mai 2015, un programme de renforcement des capacités des prestataires, basé sur sept modules de formation qui se déroulent dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire. Dispensées par les experts d'Agro-P.m.e Ingénierie, un bureau d'études qui dispose d'une solide expertise dans les domaines du B.d.s (Business development services) pour les P.m.e, ces formations ont pour ambition de doter ces prestataires de services en outils méthodologiques professionnels pouvant leur permettre d'assurer des services d'appui conseil performants, au

profit des petites et moyennes entreprises, des micros entreprises et des créateurs d'entreprises. Responsables des structures d'appui aux entreprises, les participants à ces différentes modules de formation renforcent ainsi leur savoir-faire sur: le processus d'accompagnement des T.p.e/P.m.e et porteurs de projets, les bonnes pratiques de développement du marché des services aux entreprises et l'articulation des services non financiers aux services financiers. Quelques participants ont témoigné sur la plus-value de ces ateliers de formation, sur l'amélioration future de leurs pratiques professionnelles en qualité de conseiller en création et développement des T.p.e/P.m.e.

• Paul Moukouyou, Chef de service assistance à l'Api (Agence pour la promotion des investissements): «Le Congo-Brazzaville souffre de ne pas avoir un secteur privé dynamique. Pire, ce secteur connaît beaucoup de pesanteurs dont celles relatives aux difficultés de financement et d'appui non-financier. Cette formation que nous venons de recevoir du P.r.c.c.e constitue une opportunité pour le secteur privé congolais. Elle nous permet d'être les pionniers du «Chèque service» dans le pays. Un mécanisme qu'il nous faudrait perpétuer au niveau national. C'est un challenge».

• Diana Voudibio, Chargée des partenariats à l'A.d.p.m.e (Agence de développement des petites et moyennes entreprises): «Cette formation a été très bénéfique pour le groupe, d'autant plus que, par la méthode de transmettre de l'expert, nous avons pu acquérir un grand potentiel qui nous permettra d'accéder à ce nouveau service et d'être compétitifs par rapport aux autres conseillers qui n'ont pas participé à cette session».

• Mireille Ngazo, Directrice Générale de Fis Congo, une structure d'appui à l'entrepreneuriat installée à Pointe-Noire: «Nous avons acquis, au cours de cette formation, une expertise supplémentaire auprès des professionnels du consulting et de l'ingénierie du conseil qui nous permet de renforcer les capacités de nos cabinets, en nous dotant

d'outils pertinents à l'accompagnement des entreprises. En plus, au cours de cette session, nous avons pu mieux nous connaître en tant que structures d'appui, échanger et nous enrichir mutuellement».

Des outils pertinents au conseil et une connaissance mutuelle des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat qui ne pourront qu'être bénéfiques aux attentes des P.m.e et porteurs d'initiatives économiques. Ce que pensent:

• Massika Kibelolo, Délégué général de l'Apni (Association Pointe-Noire industrielle), une plate-forme d'animation économique locale installée à Pointe-Noire: «Nous avons découvert, au cours de cette formation, la nécessité de différencier nos structures d'appui et définir notre positionnement pour une efficacité de notre structure. De même que nous avons pu identifier nos manquements par rapport au travail que nous allons, désormais, faire dans les entreprises. Celles-ci sont gagnantes de cette capitalisation qui nous fait évoluer nos outils et procédures, pour rendre efficace notre travail au quotidien».

• Armandine Chevie Jorelle Ngoma, Conseillère d'entreprises au C.g.a du F.j.e.c (Forum des jeunes entreprises du Congo): «L'acquisition de nouvelles méthodes et procédures de travail au cours de cette formation me permettra d'être dorénavant plus performante et de réaliser de meilleurs diagnostics en entreprise. Ce qui est une attente importante des responsables d'entreprises et des porteurs de projets».

• Didier Tamba, Directeur Général de Devel, Cabinet d'expertise comptable et de conseil installé à Pointe-Noire: «Acteur sur le terrain depuis 2008, cette formation m'a permis de revisiter la problématique des petites entreprises et de me doter d'outils pour leur accompagnement. Ce qui est d'une grande importance pour notre cabinet qui découvre d'autres horizons. Mon souhait actuel est de m'approprier l'expertise d'Agro-P.m.e Ingénierie à travers une saine collaboration pour mieux servir les entreprises congolaises».

Programme de Renforcement des Capacités Commerciales et Entrepreneuriales
Unité de Gestion du Programme
Immeuble JAD, en face de SUECO, 3^{ème} étage, Centre-ville.
Pointe-Noire
Téléphone: (242) 06 431 14 40
E-mail: prccpointenoire@gmail.com
République du Congo

Eliminatoires CAN 2017/Congo-Kenya (1-1)

Un arrière-goût de déception

Les Diables-Rouges du Congo ont commencé la campagne des éliminatoires de la CAN 2017 par un affligeant gros match nul (1-1), face au Kenya, dimanche 14 juin 2015, au Stade Marien Nguouabi d'Owando. Ce résultat laisse un arrière-goût de déception. Dans l'autre match de leur groupe, la Zambie, une tête couronnée comme le Congo, et la Guinée Bissau ont fait, également, jeu égal, à Lusaka.

Un but partout! Le résultat est là, dans toute sa nudité. Il a conclu une prestation insipide, dans l'ensemble. Les Diables-Rouges n'ont pourtant pas manqué de soutien. Le stade, plein comme un œuf, était en ébullition. Le public s'est répandu dans les gradins, aux premières heures de l'après-midi, en rappelant slogans et gestes nostalgiques. Il était avide de découvrir ceux qui les ont fait rêver en Guinée Equatoriale, à la CAN 2015. Ou avaient-ils dans les tripes? Qu'avaient-ils dans les jambes? Qu'avaient-ils dans la tête? Des interrogations qui méritaient réponses.

D'entrée de jeu, les Diables-



Penchés, de g. à dr.: Dimitri Bissiki-Magnokélé, Fabrice Ondama, Christoffer Mafoumbi, Merveil Ndokyt, Philtzigérald Mbaka. Debout: Fodé Doré, Carol Bakoua, Sagesse Babelé, Boris Moubio, Césair Gandzé, Prince Oniangué (cap.)

collective. Merveil Ndokyt, surtout, et Philtzigérald Mbaka, par moments, avec l'appui de Fabrice Ondama, en remiseur, n'étaient pas étrangers à ce sursaut technique de l'ensemble congolais. Les Diables-Rouges commençaient à rivaliser avec les Ke-

qu'il a réussi, sans trembler: 1-1 (31^e minute). Après les citrons, l'assurance s'y mêlant, les Diables-Rouges ont multiplié les assauts. Mais, leur jeu manquait de vivacité, d'allant et leur dialogue dans le débat paraissait décousu, hésitant et tatillon... Ils ont manqué

au contraire. Sur des contre-attaques rondement menées, ils étaient à deux doigts de faire taire, définitivement, le public congolais. Il reste à Claude Le Roy de prendre en compte les déchets ayant émaillé ce match. Le vagabondage des joueurs sans influx nerveux sur l'air de jeu constitue un frein. De même que ne se fier qu'à soit même. Certains changements ont laissé maints observateurs perplexes. Puisse cette rentrée timide lui ouvrir grand les oreilles et les yeux! Pour le grand bien de notre équipe nationale.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Congo-Kenya (1-1). Spectateurs: environ 12.000. Arbitre: Thierry Nkurunziza. Buts: Paul Were Ooko (9^e), pour le Kenya. Prince Oniangué (31^e, sur penalty), pour le Congo.

Congo: Mafoumbi; Carol Bakoua (puis Moïse Koukou, 72); Sagesse Babelé, Boris Moubio, Dimitri Bissiki-Magnokélé; Prince Oniangué, Césair Gandzé, Merveil Ndokyt, Philtzigérald Mbaka (puis Hugo Konongo, 85^e); Fabrice Ondama-Nguessi (puis Dominique Malonga, 67^e), Fodé Doré. Entr.: Claude Le Roy.

Kenya: Oluch Otiené; David Ochieng, Mugubi Wanyama, Abd Omar, Jackson Sale Lusuli; Victor Mugubi, Wafula Noah (puis Masika Ayub Timbé, 34^e), Collins Okhot, Paul Were Ooko (puis Kevin Kimani Mungai, 84^e); Allan Wattendé, Ogada Olunga. Entr.: Bobby Williamson.



Une chaude alerte devant la cage kenyana.

Rouges ont tenté d'emballer le public du Stade Marien Nguouabi. Mais, leur engagement n'était pas sans faille. Ils n'avaient pas cette boulimie qui sort le loup du fourré, pour s'attaquer à sa proie. La proie, dans le cas d'espèce, étant le sac de cuir gonflé à bloc, objet de la convoitise de 22 garçons en shorts et juchés sur des godasses à crampons. Les poulains de Claude Le Roy ont, malheureusement, laissé l'initiative à leurs adversaires. D'où, une surprenante supériorité technique et physique de tout instant de ces derniers. Et ce qu'on craignait s'est produit. Une perte de balle de Prince Oniangué, dont a hérité Paul Were Ooko, auteur, ensuite, d'un slalom dévastateur. Après avoir fixé le portier congolais, il l'a battu d'une frappe, du pied gauche, à ras de terre, sur sa gauche: 0-1, pour le Kenya. On jouait, à peine, la 9^{ème} minute de jeu.

Passé l'instant de déception, le public a dû donner de la voix pour pousser son équipe vers les bois adverses. Il avait raison. Les Kenyans paraissaient, parfois, si fragiles, si fébriles et si incertains, notamment dans les couloirs extérieurs. Ou, les Diables-Rouges réussissaient à contourner leur piège, à desserrer leur étai et à contester, sans cesse, leur maîtrise technique

nyans, à armes égales et, souvent, avec plus de tranchant. Au fil des minutes, les Kenyans ont fini par plier, le jeune Merveil Ndokyt ayant contraint un défenseur adverse à manier le ballon dans sa surface de réparation. L'arbitre ayant sifflé le penalty qui s'imposait, il ne restait plus à Prince Oniangué, le capitaine des Diables-Rouges, qu'à le transformer en but. Ce

la nécessaire concentration, mère des victoires, notamment Fabrice Ondama (47^e), Merveil Ndokyt (68^e) et Fodé Doré (75^e). Des occasions qu'ils n'ont pu, hélas, transformer en un succès qui aurait inondé de joie, relevé ceux qui vacillent. Pour se contenter du match nul, au coup de sifflet final. Cela ne veut pas dire que les Kenyans ont laissé faire les Congolais, bien

Ambiance

Owando, une ville en euphorie

La ville d'Owando accueillait, pour la première fois de son histoire, un match de l'équipe nationale de football du Congo, les Diables-Rouges. Elle a été à la hauteur de l'événement. Une semaine avant, les supporters avaient déjà préparé la fête: une ville parée des banderoles annonçant le grand événement. Un sponsor a fait le reste, en distribuant des T-shirt, des casquettes et autres objets à l'effigie des couleurs nationales.

La veille du match, les supporters avaient longuement veillé dans les rues et places publiques, donnant ainsi une image inhabituelle à la ville d'Owando, alors que, généralement, elles sont plus ou moins désertées dès 20h. Les restaurants et buvettes n'ont pas désemplis. Il y a eu de nombreux messages lancés à l'aide des mégaphones,

incitant le public à se rendre nombreux au stade. L'appel a été entendu, puisque pas moins de 11.000 spectateurs ont convergé vers l'enceinte sportive de la ville, dès les premières heures de l'après-midi. Ils sont venus des villes et villages voisins, d'autres, plus lointains, comme Ouesso, Okoyo, Ewo, voire Gamboma, Brazzaville, etc.

Auparavant, les artères de la ville ont connu une ambiance inhabituelle: un carnaval organisé par le comité de soutien aux Diables-Rouges, qui a fait décider des sceptiques...

Mais comment a-t-on fait, pour remplir le stade? Les autorités locales se sont payé tous les billets mis en vente, qu'elles ont redistribués au public. Il y a deux mois, les gradins du Stade Marien Nguouabi étaient presque dégarnis, quand l'Etoile de

Congo a reçu M.K Etanchéité (R.D Congo), en match aller du tour préliminaire de la Coupe de la CAF. En dépit de la générosité des mêmes autorités, lesquelles avaient fait le même geste. Cette fois, elles ont lancé un appel à l'unité des habitants de la ville, pour faire de ce match une fête dont ils tireraient une grande fierté, en cas de succès populaire.

Plus tard, c'était le délire lorsque l'arbitre a accordé un penalty aux Diables-Rouges. Il a eu pour effet de transformer tout le stade en une immense plateforme de joie, quand Prince Oniangué l'a transformé en but. L'euphorie s'est estompée, malheureusement après la déception provoquée par le résultat final de la rencontre.

G.M.

Propos-express

Prince Oniangué «déçu, mais pas abattu»!

Owando, le 14 juin 2015, à 17h40. A l'entrée de la tribune officielle, où ils attendent devant l'autobus des Diables-Rouges, plusieurs dizaines de supporters congolais, le regard dans le vide, incrédules, s'interrogent. Ils sont déçus, car pour eux le match nul est synonyme de défaite.



Prince Oniangué.

Prince Oniangué, le capitaine, est, également, «déçu, mais pas abattu», à la fin du match. Le visage serein et le ton clair, il apporte, néanmoins, une réponse cohérente à l'échec des Diables-Rouges, non sans, auparavant, remercier le public: «Je tiens à tirer mon chapeau au public. Vous avez vu qu'à la fin du match nous l'avons salué. Il a été excellent. Pour le reste, nous devons accepter cet échec, collectivement, sans chercher de boucs émissaires ou encore à situer des responsabilités individuelles. Ce match est arrivé en pleine intersaison en Europe, c'est ce qui justifie, probablement, certaines absences dans nos rangs. C'est un match de reprise, et avec beaucoup de nouveaux jeunes, nous n'avons pas à rougir du résultat, bien qu'il soit décevant. On pouvait faire mieux. Mais, après les vacances, il va s'agir de récupérer tout le monde, repartir au combat et retrouver les sensations qui ont fait notre force à la CAN 2015. Il y aura, certainement, un lâchage, mais après on montera, peut-être en puissance. Nous en avons les moyens.»

Son jeune compère du milieu de terrain, Merveil Ndokyt, peut être considéré comme la révélation des Diables-Rouges. Pour son premier match avec les "A", ayant rempli plus ou moins son contrat, il espère une victoire, pour commencer. «Je pense avoir donné ce que le



Merveil Ndokyt.

coach attendait de moi. Il m'a fait confiance en me titularisant, d'entrée, et je voulais bien la fêter par une victoire, mais le sort en a décidé autrement. On avait pourtant des possibilités de remporter le match», a-t-il lâché, en retournant dans les vestiaires, au coup de sifflet final.

Philtzigérald Mbaka, l'autre nouveau lancé par Claude Le Roy, après un geste de déception: «Je suis heureux, de me retrouver avec les "A", à la suite de mes presta-



Philtzigérald Mbaka.

tions avec les U23, contre le Ghana. Mais, une victoire aurait mieux couronné cette première sélection. Je suis seulement à moitié satisfait. Néanmoins, ce match sera fixé dans l'histoire de ma carrière naissante.»

Dominique Malonga "Dodo", l'air timide, l'allure paresseuse, le regard gêné, a réagi, brièvement, avant de refermer la porte du vestiaire: «Il faut oublier ce match et penser au suivant. Il faudra montrer, alors, qu'on vaut mieux que ça.» Le rendez-vous est pris.

G.M.

INTERNATIONAL **TBT**

Une palette complète de services professionnels à votre disposition

INTEGRATEUR NATIONAL & INTERNATIONAL

- MANUTENTION PORTUAIRE
- CONSIGNATION DE NAVIRES
- PRET AERIEN & MARITIME
- DOUANE & TRANSIT
- LOGISTIQUE
- DEMEMAGEMENT

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

BRAZZAVILLE: 1, AVENUE FOCH (face à la Mairie)
TEL: (+242) 05 550 10 67 / 06 622 00 01
POINTE-NOIRE: BOND-POINT KASSALI (face à l'ET)
TEL: (+242) 05 550 10 75 / 06 622 00 03

www.gtiinternational.net

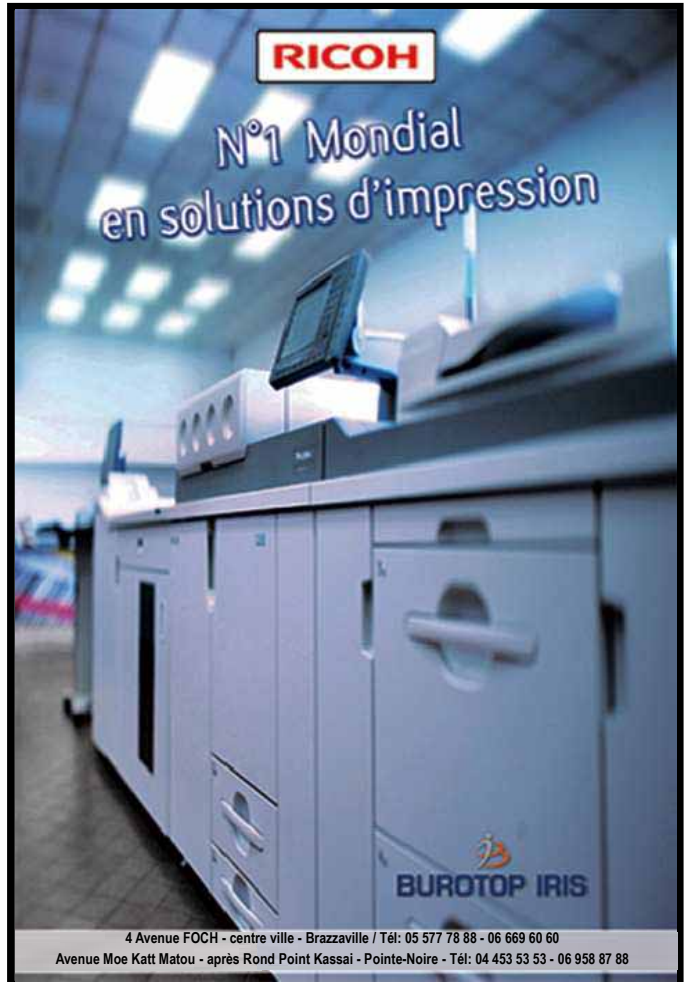


BUROTOP IRIS,
Distributeur officiel
en Afrique centrale.

BUROTOP IRIS

APC
by Schneider Electric

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

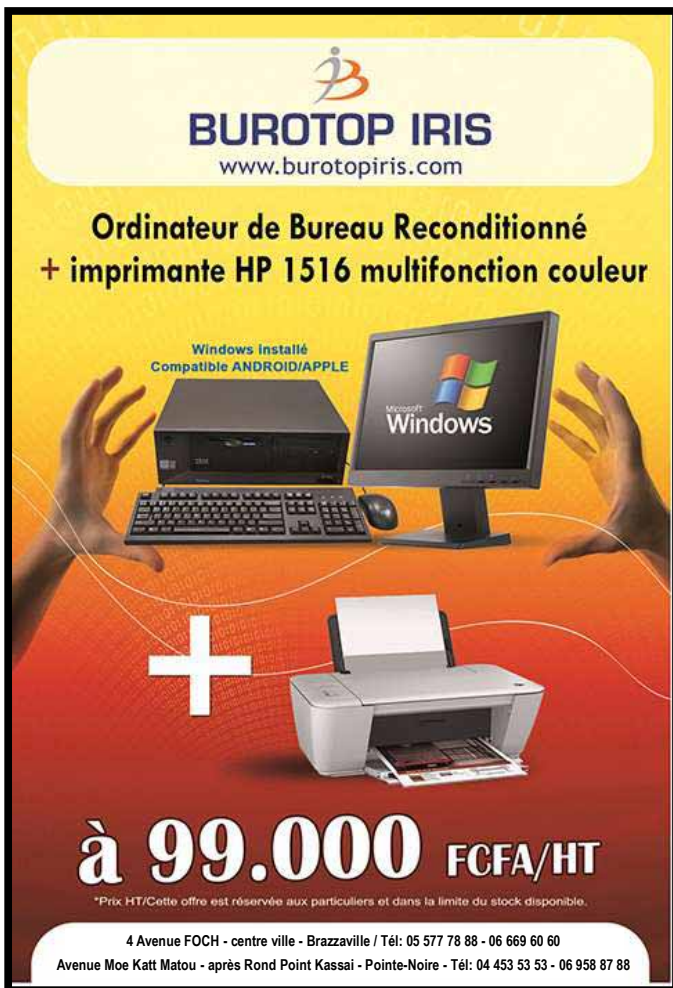


RICOH

N°1 Mondial
en solutions d'impression

BUROTOP IRIS

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél: 04 453 53 53 - 06 958 87 88



BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com

**Ordinateur de Bureau Reconditionné
+ imprimante HP 1516 multifonction couleur**

Windows installé
Compatible ANDROID/APPLE

+ à 99.000 FCFA/HT

*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél: 04 453 53 53 - 06 958 87 88



BUROTOP IRIS **SAMSUNG**

**les bourrages de papier
vous coûtent plus cher que le papier lui-même,
Essayez les imprimantes SAMSUNG
avec la technologie Anti-bourrage**

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél: 04 453 53 53 - 06 958 87 88